

**AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
DES COMMUNES DE PILLAC ET BORS-DE-MONTMOREAU**

ETAT PARCELLAIRE PAR PROPRIETE

**CONSULTATION SUR LA DETERMINATION DE LA VALEUR
DES FONDS**

Déposé en Mairie du 12/11/2025 au 17/12/2025

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
20
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
F	215	BESSE DU PUIITS	0	36	30	A03 P03	31 1206									
F	221	BESSE DU PUIITS	0	41	30	P03	1652									
F	478	COMBE DU BERNOU	0	33	11	A09	166									
F	512	COMBE DU BERNOU	0	08	55	A09 10	62									
F	526	AU PLANTIER	0	00	29	A09	1									
G	44	AUX SABLES	0	06	60	F01	198									
G	304	LES GRANDS BOIS	0	24	92	P03	997									
G	305	LES GRANDS BOIS	1	11	17	P03	4447									
ZI	8	LA LUCASSE	0	10	40	A01 T02 04	664 108									
ZL	9	LE BAILLARGEAU	0	09	10	A01	910									
ZL	12	LA BERLANDIE	0	10	30	A07 C03 AF 5 6	88 72 531									
ZL	17	TERRIER DE BORDEAUX	0	24	40	P06 08 C08 09 F05 AF 1 3 5 MX 2 A09 10	48 40 42 315 21 57									
			TOTAUX			3 16 44	11656				TOTAUX			0		

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
40
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	33	SOUS LES MOULINS A VENT	0	02	21	P03								88	
B	531	FONTAINE DU LOUP	2	50	90	P02 04								15399	
B	677	PEUCHEBRIE	0	15	30	A09								77	
B	678	PEUCHEBRIE	0	75	60	A09								378	
B	682	PEUCHEBRIE	1	65	80	P01 03 C01 F01								4208 431 1252	
B	684	PEUCHEBRIE	0	41	60	A10								333	
B	694	LAUMENDE	0	12	59	F01								378	
B	794	FONTAINE DE LOUMET	0	28	60	F01								858	
B	936	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	10	50	A01 03 10								889 8	
B	1135	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	01	80	P03								72	
B	1137	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	05	45	P03								218	
B	1140	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	03	42	P03								137	
B	1142	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	08	19	P03								328	
B	1144	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	14	57	A01 03 PR 2 A10								17 17 23 76	
B	1146	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	00	28	PR 2 A10								3 1	
			A REPORTER			6 36 81	25191				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
40
Feuillet B

Compte 40 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	6	36	81		25191			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1148	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	01	48	A03 PR 2 A10	7 1 1								
B	1150	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	01	24	A01 03 F01	2 34								
B	1152	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	06	43	A03 F01	3 173								
B	1155	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	02	69	A09	13								
B	1159	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	02	94	A09	15								
B	1161	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	09	22	F01	277								
B	1164	LA CAILLAUDIÈRE	0	15	96	P03	638								
B	1166	LA CAILLAUDIÈRE	0	00	13	P03	5								
B	1198	LA REPUBLIQUE	0	16	36	C05	1309								
ZI	19	LANDE DE VENAUD	0	13	00	P03 A09	328 24								
ZI	32	LANDE DE VENAUD	0	04	20	T04 A10	38 13								
ZI	33	LANDE DE VENAUD	0	07	30	T04 A10	54 30								
ZS	14	FONTAINE DE MEILLY	0	84	30	P01	2529								
			TOTAUX			8	02	06				TOTAUX			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
60
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	484	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	09	30	P03	372								
E	485	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	09	40	P03	376								
E	486	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	09	70	P03	388								
E	517	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	05	20	P03	208								
E	736	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	09	37	P03	375								
F	332	LES CHAMPS DU RAT	0	47	17	C08	1415								
G	2	GRANDS CHAMPS	0	03	99	C08	120								
G	38	AUX SABLES	0	21	20	F05	424								
G	45	LES PIERRIERES	0	08	47	F01	254								
G	46	LES PIERRIERES	0	01	60	PR 2	24								
G	50	LES PIERRIERES	0	18	60	F01	558								
G	56	LES PIERRIERES	0	20	50	F01	615								
G	57	LES PIERRIERES	0	13	20	F01	396								
G	70	LES PIERRIERES	0	05	40	F05	108								
G	77	LES JARTES	0	18	46	C06	1661								
G	79	LES JARTES	0	10	22	C06	920								
G	87	LES JARTES	0	59	00	C13	7670								
G	314	LES GRANDS BOIS	0	50	15	F01	1505								
G	329	PENCHANT DE LA VERGNE	0	37	87	A09	189								
G	333	PENCHANT DE LA VERGNE	0	65	25	F01 A09	1067 148								
A REPORTER			4	24	05		18793	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
60
Feuillet B

Compte 60 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	4	24	05		18793			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
G	336	PENCHANT DE LA VERGNE	0	69	27	P06 A09	386 250								
G	339	PENCHANT DE LA VERGNE	0	25	40	P08	762								
G	342	PENCHANT DE LA VERGNE	0	45	60	A10	365								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	36	SOUS LES MOULINS A VENT	0	05	80	P02	203								
B	100	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	41	80	A10	334								
B	101	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	17	94	A10	144								
B	123	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	02	80	A10	22								
B	124	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	07	40	C03	370								
B	235	LANDE DE VENAUD	0	15	26	P03	610								
B	236	LANDE DE VENAUD	0	09	78	P03	391								
B	237	LANDE DE VENAUD	0	80	90	P03	3236								
B	739	BOIS GUILLOT	0	39	54	P03 A10	882 140								
B	741	BOIS GUILLOT	1	45	60	P03 A10	4604 244								
B	742	BOIS GUILLOT	0	48	50	P03	1940								
B	744	BOIS GUILLOT	0	11	38	P09	398								
B	746	BOIS GUILLOT	0	05	88	P03	235								
B	748	BOIS GUILLOT	0	41	51	P03	1660								
B	749	BOIS GUILLOT	0	28	30	F05	566								
			A REPORTER			10	66	71				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
60
Feuillet C

Compte 60 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	10	66	71		36535			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	750	BOIS GUILLOT	0	19	66	F05	393								
B	751	BOIS GUILLOT	0	17	00	F05	340								
B	754	BOIS GUILLOT	0	09	10	P10	455								
B	758	PRES LES BOIS	0	05	10	C01	204								
B	796	FONTAINE DE LOUMET	0	06	10	C09	214								
B	798	FONTAINE DE LOUMET	0	54	05	P10	2703								
B	799	FONTAINE DE LOUMET	0	25	40	P10	1270								
B	800	FONTAINE DE LOUMET	0	34	60	C07	3460								
B	803	FONTAINE DE LA MATELINE	0	76	75	P03	3070								
B	806	FONTAINE DE LA MATELINE	0	35	20	F01 A10	589 124								
B	811	LA CAILLAUDIÈRE	0	22	80	P03	912								
B	813	LA CAILLAUDIÈRE	0	30	70	P03	1228								
B	814	LA CAILLAUDIÈRE	0	53	80	P03	2152								
B	816	LA CAILLAUDIÈRE	0	29	70	P03	1188								
B	822	LA CAILLAUDIÈRE	0	26	26	P03	1050								
B	823	LA CAILLAUDIÈRE	0	64	40	P03	2576								
B	824	CANTON DE LA CHAUDIÈRE	0	68	30	P03	2732								
B	825	CANTON DE LA CHAUDIÈRE	0	32	40	P03	1296								
B	826	CANTON DE LA CHAUDIÈRE	0	46	20	P03	1848								
B	827	CANTON DE LA CHAUDIÈRE	0	79	00	P03	3160								
			A REPORTER	18	03	23	67499				A REPORTER		0		

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
60
Feuillet D

Compte 60 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	18	03	23		67499			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	828	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	44	20	P03	1768								
B	830	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	39	41	P03	1576								
B	831	CANTON DE LA CHAUDIERE	1	66	20	P03	6648								
B	833	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	04	00	P03	160								
B	834	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	55	00	P03	2200								
B	835	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	07	10	P03	284								
B	836	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	27	60	A03 P03	18 963								
B	837	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	27	90	A03 P03	66 590								
B	846	BOIS GUILLOT	0	28	70	F05	574								
B	894	LA CAILLAUDIERE	0	21	66	P03	866								
B	909	FONTAINE DE LA MATELINE	0	87	30	P03	3492								
B	913	FONTAINE DE LA MATELINE	0	90	80	P03	3632								
B	930	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	12	92	A03 P03	8 454								
B	931	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	06	20	P03	248								
B	934	SOUS LES MOULINS A VENT	0	18	41	P03	736								
B	940	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	04	77	A10	38								
B	943	TUILERIE DU MAINE BLANC	1	97	36	PR 2 P03 F01	355 1744 3902								
B	945	LANDE DE VENAUD	0	23	75	P03	950								
			A REPORTER	26	66	51	98771				A REPORTER		0		

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
60
Feuillet E

Compte 60 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	26	66	51		98771			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	966	GRANDE BRANDE	0	05	00	PR 2	75								
B	971	FONTAINE DU LOUP	0	03	45	P02	121								
B	973	FONTAINE DU LOUP	1	34	09	P02	4693								
B	975	FONTAINE DU LOUP	0	10	68	P02	374								
B	977	FONTAINE DU LOUP	0	00	08	P02	3								
B	978	LANDE DE VENAUD	1	39	36	P03 A10	4853 144								
B	1069	BOIS GUILLOT	0	03	75	P01	113								
B	1151	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	22	77	A01 10	55 178								
B	1153	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	04	61	C03	231								
B	1154	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	50	66	A03 F01	95 952								
B	1156	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	00	17	A09	1								
B	1157	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	17	54	C11	1228								
B	1158	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	00	34	C11	24								
B	1160	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	20	72	A09	104								
B	1162	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	33	94	C11	2376								
B	1163	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	27	24	C09 F01	224 625								
			TOTAUX			31	40	91				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
70
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	595	AU PLANTIER	0	01	59	A10	13								
TOTAUX			0	01	59		13	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
80
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	439	VIGNE DU MEUNIER	0	70	20	T01	3510								
B	440	VIGNE DU MEUNIER	0	22	40	T01	1120								
B	441	VIGNE DU MEUNIER	0	33	01	T01	1651								
B	766	LE PAGAN	0	08	87	A02	177								
ZL	54	LA BERLANDIE	1	06	80	A07	10680								
TOTAUX						2	41	28							17138
						TOTAUX						0			

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
100
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	303	LES ROULLEES	0	12	56	A01 MX 2	153 331								
D	304	LES ROULLEES	0	18	85	A01 F01	12 562								
D	305	LES ROULLEES	0	35	00	A01 C01	1776 690								
D	699	LES ROULLEES	0	22	09	A01 C01	503 682								
D	730	PRISE NOUVELLE	0	11	30	A10	90								
D	733	PRISE NOUVELLE	0	06	70	C01	268								
D	735	LES ROULLEES	0	25	40	F05	508								
ZO	12	LES FORETS	2	46	30	A01 C09 A10	106 1964 1513								
TOTAUX			3	78	20		9158	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
120
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B 1) - BND	536	TERRE FRANCHE	0	31	90	P04	2871									
TOTAUX							0	31	90							
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
140
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	169	COMBE DU MILIEU	3	23	70	PR 2 C11	3490 6371								
1) -BND															
TOTAUX			3	23	70		9861	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
160
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B 1) - BND	483	L AUZONNE	0	21	70	F05	434								
TOTAUX			0	21	70		434	TOTAUX					0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
180
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
D 1) - BND	79	LES RENARDS	0	27	70	MX 2	831								
TOTAUX			0 27 70			831			TOTAUX			0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
200
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
D 1) - BND	288	LES MOINES	0	26	60	T03	798								
TOTAUX			0	26	60		798	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
220
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
E	88	FONT DE CHEZ LEBRY	0	57	80	F02 A10	546 338									
1) -BND																
TOTAUX						0	57	80	884	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
240
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1	LANDE DES MOULINS A VENT	2	31	40	P03 10	3842 6768								
B	4	LANDE DES MOULINS A VENT	0	82	20	P04 10	3733 2036								
B	5	LANDE DES MOULINS A VENT	0	17	80	P04	1602								
B	10	LANDE DES MOULINS A VENT	0	02	01	P03	80								
B	11	LANDE DES MOULINS A VENT	0	05	60	P03	224								
B	504	CANTON DE LA MOTTE	0	17	60	P03	704								
B	505	CANTON DE LA MOTTE	0	16	20	P03	648								
B	506	CANTON DE LA MOTTE	0	17	10	P03	684								
B	507	CANTON DE LA MOTTE	4	32	50	P03	17300								
B	508	CANTON DE LA MOTTE	0	22	35	P03	894								
B	509	CANTON DE LA MOTTE	1	11	80	P03	4472								
B	510	CANTON DE LA MOTTE	0	18	78	P03	751								
B	513	CANTON DE LA MOTTE	0	15	20	P03	608								
B	514	CANTON DE LA MOTTE	0	13	10	P03	524								
B	523	FONTAINE DU LOUP	0	60	90	P07	1523								
B	532	FONTAINE DU LOUP	0	17	50	P02	613								
B	533	FONTAINE DU LOUP	0	07	10	P02	248								
B	553	CLOS DE RAFFOUX	0	17	50	P03	700								
B	554	CLOS DE RAFFOUX	0	16	80	P03	672								
			A REPORTER	11	23	44	48626				A REPORTER				0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
240
Feuillet B

Compte 240 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	11	23	44		48626			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	573	LA TERRIERE	1	94	80	A01 PR 2 P03	595 282 6801								
B	618	CHEZ MEILLY	2	29	60	C08 A10	5035 494								
B	662	AU SAC	3	07	80	A09	1539								
B	666	PEUCHEBRIE	0	10	70	A10	86								
B	668	PEUCHEBRIE	0	22	60	A10	181								
B	768	PRES LES BOIS	0	11	80	F01	354								
B	843	A LA SABLIERE	0	26	50	A03 09	21 112								
B	844	A LA SABLIERE	0	02	60	A09	13								
B	845	A LA SABLIERE	0	02	66	A09	13								
B	847	BOIS GUILLOT	0	06	80	F01	204								
B	863	AU SAC	0	55	16	A10	441								
B	879	A LA SABLIERE	0	10	90	A03 09	31 24								
B	882	AUX PETITES FONTAINES	2	62	55	F01	7877								
B	891	SOUS LES MOULINS A VENT	1	15	24	P03	4610								
B	926	PRES LES BOIS	0	94	50	F01	2835								
B	970	FONTAINE DU LOUP	0	05	85	P02	205								
B	972	FONTAINE DU LOUP	5	41	81	P02	18963								
B	974	FONTAINE DU LOUP	0	57	12	P02	1999								
			A REPORTER			30	82	43				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
240
Feuillet C

Compte 240 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	30	82	43		101341			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	976	FONTAINE DU LOUP	0	46	72	P02	1635								
B	997	CHEZ MEILLY	0	01	56	A10	12								
B	1065	CUSELE	3	29	60	P03	13184								
B	1068	BOIS GUILLOT	0	08	63	P01	259								
B	1070	BOIS GUILLOT	0	03	05	P01	92								
C	347	LE PETIT GAUTHIER	0	49	40	A03 P04 F02	6 957 1315								
C	353	LE PETIT GAUTHIER	0	27	26	A03 P02 A10	76 308 26								
C	359	LE PETIT GAUTHIER	0	35	20	A10	282								
C	365	LE PETIT GAUTHIER	0	29	00	C08	870								
C	390	CHEZ PRUNIER	0	15	45	C01	618								
C	409	CHEZ PRUNIER	1	94	10	P10	9705								
C	413	CHEZ PRUNIER	0	57	00	P02	1995								
D	464	BOIS DE LA COMBE	3	08	40	A03 C03 08 09	306 1040 7438								
ZL	15	LE GRAND GAUTHIER	1	31	10	PR 1 C14	2977 4781								
ZS	2	CLOS DE RAFFOUX	0	05	40	T02	216								
ZS	4	CLOS DE RAFFOUX	0	77	00	A01 P10	6 3847								
A REPORTER			44	01	30		153292	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
240
Feuillet D

Compte 240 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	44	01	30		153292			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZS	7	CLOS DE RAFFOUX	2	87	50	P01	8625								
TOTAUX			46	88	80		161917	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
260
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE	BORS-DE-MONTMOREAU														
ZS	23	CHAMPETREMIER	0	16	20	PR 2	243								
TOTAUX			0	16	20		243	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
280
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	115	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	14	30	F01	429								
TOTAUX			0	14	30		429	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
300
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	9	LANDE DES MOULINS A VENT	0	32	60	P03	1304								
B	537	TERRE FRANCHE	0	64	30	P04	5787								
B	538	TERRE FRANCHE	0	37	10	P04	3339								
B	540	TERRE FRANCHE	0	35	80	P04	3222								
C	323	TERRE DE LA TUILERIE	0	11	70	P04	1053								
C	348	LE PETIT GAUTHIER	0	26	50	P08 C01	259 714								
C	350	LE PETIT GAUTHIER	0	34	40	P02	1204								
C	357	LE PETIT GAUTHIER	0	74	73	P10	3737								
C	360	LE PETIT GAUTHIER	0	70	90	PR 2 C03	763 1003								
C	361	LE PETIT GAUTHIER	0	42	90	C02	1931								
C	362	LE PETIT GAUTHIER	0	17	50	C08	525								
C	363	LE PETIT GAUTHIER	0	37	20	PR 2 C09	211 809								
C	364	LE PETIT GAUTHIER	0	16	40	C08	492								
C	368	LE PETIT GAUTHIER	0	32	47	C13 A10	2981 76								
C	391	CHEZ PRUNIER	0	32	90	F01	987								
C	392	CHEZ PRUNIER	0	36	20	C02	1629								
C	393	CHEZ PRUNIER	0	22	50	C02 A10	602 73								
C	394	CHEZ PRUNIER	0	22	71	A10	182								
C	395	CHEZ PRUNIER	0	22	39	A10	179								
			A REPORTER			6 71 20	33062				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 300 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
300
Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	6	71	20		33062			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	396	CHEZ PRUNIER	0	26	30	A10	210								
C	402	CHEZ PRUNIER	0	78	70	P04 F06 A10	1916 921 165								
C	404	CHEZ PRUNIER	0	39	20	A10	314								
C	406	CHEZ PRUNIER	0	26	10	P08	783								
C	408	CHEZ PRUNIER	0	10	80	F05	216								
C	415	CHEZ PRUNIER	0	19	90	P03 A10	527 54								
C	416	CHEZ PRUNIER	0	17	60	P03 A10	451 51								
C	417	CHEZ PRUNIER	0	15	70	P03 A10	399 46								
C	555	CHEZ PRUNIER	0	21	30	C13 A10	1703 66								
			TOTAUX			9	26	80				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
320
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	50	GRANDE BRANDE	0	12	90	PR 2								194	
B	53	GRANDE BRANDE	0	26	18	PR 2								393	
B	54	GRANDE BRANDE	0	21	26	PR 2								319	
B	55	GRANDE BRANDE	0	22	40	PR 2								336	
B	56	GRANDE BRANDE	0	07	00	PR 2								105	
B	57	GRANDE BRANDE	0	06	20	PR 2								93	
B	58	GRANDE BRANDE	0	10	50	PR 2								158	
B	60	GRANDE BRANDE	0	20	30	PR 2								305	
B	61	GRANDE BRANDE	0	15	00	PR 2								225	
B	126	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	25	10	A10								201	
B	139	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	25	00	F05								500	
B	147	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	05	30	F01								159	
B	964	GRANDE BRANDE	0	25	04	PR 2								376	
B	967	GRANDE BRANDE	0	68	70	PR 2								1031	
B	969	GRANDE BRANDE	0	31	82	PR 2								477	
TOTAUX						3	22	70						4872	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
340

Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
		COMMUNE DE PILLAC					
B	263	CHEZ MERY	0	58	97	A10	472
B	266	CHEZ MERY	0	79	95	A10	640
B	272	CHEZ MERY	1	48	70	A02 T03 C01	319 713 4359
B	273	CHEZ MERY	0	13	54	T03	406
B	274	CHEZ MERY	0	19	30	T03	579
ZP	24	LA FERRIERE	0	20	00	T03	600

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		

TOTAUX 3 40 46 8088

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
360
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	761	CHEZ MERY	0	02	15	A10	17								
TOTAUX			0	02	15		17	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
380
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	608	LA TUILERIE	0	05	00	F01	150								
D	122	LES BORDIERES	0	05	60	F01	168								
D	125	LES BORDIERES	0	07	30	A10	58								
D	133	LA MASSONNERIE	0	17	35	MX 2	521								
D	134	LA MASSONNERIE	0	05	94	C09	208								
TOTAUX			0	41	19		1105	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
420
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA				HA	A	CA				
COMMUNE DE PILLAC															
C	427	LES MAS MALANTS NORD	0	12	50	A09	63								
D	75	LES RENARDS	0	10	50	F01	315								
D	378	LES RENARDS	0	06	43	F01	193								
E	14	CROIX DE LA JEUNIE	0	02	80	F01	84								
F	26	COMBE DU BERNOU	1	16	90	A10	935								
F	70	GENVROME	1	03	80	A09	519								
F	226	BESSE DU PUIITS	0	49	80	A10	398								
TOTAUX			3	02	73		2507	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
440
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
F	55	GENVROME	0	07	40	A10	59									
TOTAUX							0	07	40							
TOTAUX							0									

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
460
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
F	488	COMBE DU BERNOU	0	02	88	A10	23									
TOTAUX						0	02	88	23	TOTAUX						0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
480
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.														
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot					
			HA	A	CA						HA	A	CA							
COMMUNE DE PILLAC																				
G	513	LE MAINE BLANC	0	22	99	C01	920													
G	515	LE MAINE BLANC	0	08	05	A03 C01	32 64													
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																				
B	120	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	88	20	A03 PR 2 C11	63 17 5214													
B	129	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	16	58	A09	83													
C	366	LE PETIT GAUTHIER	0	42	17	F01	1265													
TOTAUX												TOTAUX								
						1 77 99						7658								
															0					

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
500
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	51	GRANDE BRANDE	0	06	70	PR 2	101								
B	52	GRANDE BRANDE	0	06	20	PR 2	93								
B	64	GRANDE BRANDE	0	20	70	P03	828								
B	189	LANDE DE VENAUD	0	75	60	P02 F01	1790 734								
B	190	LANDE DE VENAUD	0	07	84	P02 F01	104 146								
B	191	LANDE DE VENAUD	0	07	82	P02	274								
B	192	LANDE DE VENAUD	0	13	30	P02 F01	339 108								
B	193	LANDE DE VENAUD	0	19	60	P02 F01	505 155								
B	194	LANDE DE VENAUD	0	19	60	P02 F01	503 157								
B	195	LANDE DE VENAUD	0	32	80	P04	2952								
B	197	LANDE DE VENAUD	0	21	50	F01	645								
B	907	GRANDE BRANDE	0	10	47	P03	419								
B	968	GRANDE BRANDE	0	40	28	A10	322								
TOTAUX			2	82	41		10175	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
520
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	396	CHEZ DAVIAUD	0	03	96	P02	139								
TOTAUX			0	03	96		139	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
540
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	293	BOIS DE PERDRIGEAU	0	24	20	C03	1210									
B	438	LE PIGNIER	0	06	80	C13	884									
B	478	LE MALLARDIE	0	08	30	P02	291									
B	1010	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	14	86	P02	520									
B	1011	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	12	10	P02	424									
B	1017	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	14	00	P02	490									
B	1028	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	26	46	P02	926									
C	446	BOIS DU PIGNIER	0	05	30	C08	159									
C	450	BOIS DU PIGNIER	0	07	30	C09	255									
TOTAUX						1	19	32	5159	TOTAUX						0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
560
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	112	LES MAINES	0	47	30	C08 AF 4	926 823								
A	118	LES MAINES	0	09	70	C11	679								
A	120	LES MAINES	0	12	70	F01	381								
A	124	LES MAINES	0	02	10	F01	63								

TOTAUX 0 71 80 2872

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
580
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	117	LES MAINES	0	11	57	C09								405	
A	297	LES MAINES	0	10	34	C13								1344	
TOTAUX						0	21	91						1749	
						TOTAUX						0			

Legrand INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
600
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	121	LES MAINES	0	20	70	PR 2	311								
TOTAUX			0	20	70		311	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
620
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE		BORS-DE-MONTMOREAU													
ZI	20	LANDE DE VENAUD	0	20	30	P03	812								
ZI	24	LANDE DE VENAUD	0	55	20	A09	276								
TOTAUX			0	75	50		1088	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
640
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	114	CHEZ NONET	0	03	64	PR 2									
E	214	LES BOUEGES	0	12	31	P03									
E	215	LES BOUEGES	0	02	17	PR 2									
E	253	LES BOUEGES	0	23	68	P03									
E	254	LES BOUEGES	0	38	95	P03									
F	180	AU PLANTIER	0	20	70	A09									
TOTAUX						1	01	45						3189	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
660
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	660	AU SAC	0	03	60	A09	18								
B	663	AU SAC	0	37	70	A09	189								
TOTAUX			0	41	30		207	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
680
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
E	218	LES BOUEGES	0	05	36	P03										
E	219	LES BOUEGES	0	19	53	P03										
E	223	LES BOUEGES	0	11	90	P03										
E	246	LES BOUEGES	0	27	51	P03										
E	248	LES BOUEGES	0	09	22	P03										
F	206	BESSE DU PUIITS	0	05	90	P03										
F	410	GENVROME	1	39	60	P06										
TOTAUX							2	19	02							5968
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
700
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	302	BEAU REGARD	0	20	00	A09	100								
F	50	GENVROME	0	82	60	P06 C09	543 1941								

TOTAUX 1 02 60 2584

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
720
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	88	LE PASTUREAU	1	06	10	C11 F01 A10	3111 481 365								
F	93	LE PASTUREAU	0	18	05	A10	144								
ZR	53	BOIS VERT	0	09	00	C01	360								
TOTAUX			1	33	15		4461	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
760
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	65	GENVROME	0	13	03	A06	521								
F	155	AU PLANTIER	0	32	90	T04 C08	144 698								
F	156	AU PLANTIER	0	30	00	T04	450								
F	158	AU PLANTIER	0	10	62	A09	53								
F	450	AU PLANTIER	0	03	65	A04	110								
F	451	AU PLANTIER	0	12	95	A02 04	10 373								
F	453	AU PLANTIER	0	10	95	A02 04	3 324								
F	455	AU PLANTIER	0	02	45	C08	74								
F	457	AU PLANTIER	0	07	25	A02 04	28 176								
F	460	AU PLANTIER	0	00	55	A04	17								
F	461	AU PLANTIER	0	02	35	A04	71								
F	463	AU PLANTIER	0	03	50	C08	105								
F	464	AU PLANTIER	0	12	13	A09	61								
F	465	AU PLANTIER	0	13	52	A04	406								
F	538	AU PLANTIER	0	05	76	A04	173								
F	596	AU PLANTIER	0	26	66	P09 A10	502 99								
TOTAUX			1	88	27		4398	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
780
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	203	BESSE DU PUIITS	0	00	31	A10	2								
F	205	BESSE DU PUIITS	0	04	02	P03	161								
F	223	BESSE DU PUIITS	0	82	55	P03 A10	1242 412								
F	225	BESSE DU PUIITS	0	16	05	A10	128								
G	251	AUX MAINES	2	79	92	F01	8398								
G	254	AUX MAINES	0	19	07	F05	381								
G	284	LES GRANDS BOIS	0	31	46	F01	944								
G	294	LES GRANDS BOIS	0	54	00	F01 A09	1148 79								
G	301	LES GRANDS BOIS	0	72	72	C03 A09	267 337								
G	574	LES GRANDS BOIS	0	62	30	F05	1246								
G	581	LES GRANDS BOIS	2	57	30	T02 C01	640 9652								
TOTAUX			8 79 70				25037	TOTAUX			0				

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
800
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	179	AU PLANTIER	0	32	40	PR 2									
F	234	BESSE DU PUIITS	0	13	00	A09									
F	235	BESSE DU PUIITS	4	71	95	P06 10 C02 A09	4780 3691 1156								
F	236	BESSE DU PUIITS	0	21	30	C02	959								
F	237	BESSE DU PUIITS	0	27	85	PR 2	418								
F	239	BESSE DU PUIITS	0	07	48	PR 2	112								
F	240	BESSE DU PUIITS	0	61	70	C02	2777								
F	241	BESSE DU PUIITS	0	36	70	F01	1101								
F	242	BESSE DU PUIITS	0	17	35	A09	87								
F	246	BESSE DU PUIITS	0	55	95	PR 2	839								
F	431	AU PLANTIER	0	25	30	PR 2	380								
F	432	BESSE DU PUIITS	0	25	15	A09	126								
F	434	BESSE DU PUIITS	0	32	25	PR 2	484								
F	503	BESSE DU PUIITS	0	08	01	A09	40								
F	504	BESSE DU PUIITS	0	01	84	A09	9								
F	507	LES LANDES	0	00	93	T03	28								
F	508	LES LANDES	0	01	56	F01	47								
G	250	AUX MAINES	1	68	25	T03	5048								
G	252	AUX MAINES	0	28	40	T03	852								
G	253	AUX MAINES	0	44	57	T03	1337								
			A REPORTER			10 81 94	24822				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
800
Feuillet B

Compte 800 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	10	81	94		24822			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
G	279	LES GRANDS BOIS	1	46	82	T02	5873								
G	280	LES GRANDS BOIS	0	61	30	T02	2452								
G	281	LES GRANDS BOIS	0	15	80	T02	632								
G	282	LES GRANDS BOIS	1	22	60	T02	4904								
G	283	LES GRANDS BOIS	1	26	12	T02	5045								
G	286	LES GRANDS BOIS	1	06	20	T02 F01	3547 526								
G	287	LES GRANDS BOIS	0	23	55	T02	942								
G	288	LES GRANDS BOIS	0	16	60	A09	83								
G	289	LES GRANDS BOIS	0	09	20	A09	46								
G	290	LES GRANDS BOIS	0	02	50	A09	13								
G	291	LES GRANDS BOIS	0	27	60	F01	828								
G	292	LES GRANDS BOIS	0	51	00	A09	255								
			TOTAUX			17	91	23				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
820
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	482	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	39	35	P03	1574								
E	493	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	73	30	P03	2932								
E	494	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	01	32	P03	53								
E	526	PUYFERRA	1	60	47	P03 A09	4030 299								
F	32	COMBE DU BERNOU	0	28	50	A10	228								
F	208	BESSE DU PUIITS	2	02	70	P03	8108								
F	209	BESSE DU PUIITS	0	19	00	P03	760								
F	217	BESSE DU PUIITS	0	05	71	P03	228								
F	218	BESSE DU PUIITS	0	22	07	A03 P03	34 608								
F	442	GENVROME	0	80	20	P08 C01 F05	1036 1148 339								
TOTAUX			6	32	62		21377	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
840
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
F	210	BESSE DU PUIITS	1	01	15	P03	4046									
F	243	BESSE DU PUIITS	0	59	75	C08	1793									
G	321	PENCHANT DE LA VERGNE	0	97	25	MX 1 A09	618 398									
TOTAUX							2 58 15	6855	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
860
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	753	FONT DE CHEZ LEBRY	0	00	22	A05	13								
E	824	FONT DE CHEZ LEBRY	0	03	78	A05	227								
E	826	FONT DE CHEZ LEBRY	0	01	33	A05	80								
TOTAUX			0	05	33		320	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
880
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	51	GENVROME	0	21	70	A10	174								
TOTAUX						0	21	70							
TOTAUX						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
900
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	712	LA LANDE	0	64	17	P10	3209								
TOTAUX			0	64	17		3209	TOTAUX						0	

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
920
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
G	237	AUX MAINES	0	18	80	A10	150									
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	617	CHEZ MEILLY	0	13	90	C08	417									
B	627	CHEZ MEILLY	0	11	17	A09	56									
B	1104	LES PRADELLES	0	19	10	C02	860									
B	1117	LES PRADELLES	0	03	10	C08	93									
B	1129	COMBE DE LA BICHE	0	22	35	C01	894									
D	198	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	32	20	C03	1610									
D	206	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	05	20	F05	104									
ZP	1	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	09	80	C11	686									
TOTAUX																
			1	35	62		4870								TOTAUX	0

Legend INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
940
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	613	CHEZ MEILLY	0	35	00	C08	1050								
B	626	CHEZ MEILLY	0	05	00	A09	25								
B	653	CHATAIGNERE DE BORS	0	07	80	A10	62								
D	200	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	08	07	C11	565								
D	204	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	06	40	F01	192								
ZS	12	FONTAINE DE MEILLY	0	58	40	P01	1752								
TOTAUX			1	20	67		3646	TOTAUX							0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
960
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	98	LES MAINES	0	03	10	F05								62	
A	132	LES MAINES	0	45	20	C09								1582	
TOTAUX						0	48	30						1644	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte

980

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC							
B	8	BRANDE BRULEE	0	45	00	C08	1350
B	264	CHEZ MERY	1	57	75	C08 A10	1828 774
E	229	LES BOUEGES	0	57	50	A09	288

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		

TOTAUX 2 60 25

4240

TOTAUX

0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1000
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	89	FONT DE CHEZ LEBRY	0	18	90	C08	567								
TOTAUX			0 18 90			567			TOTAUX			0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1020
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	892	TERRE FRANCHE	0	16	50	A05	990								
TOTAUX			0	16	50		990	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1040
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
D	269	LA CROIX CADIOT	0	81	60	C03	4080								
D	271	LA CROIX CADIOT	1	75	20	A10	1402								
D	290	BOIS DE LA SERRE	0	11	10	C11	777								
D	297	LES ROULLEES	0	20	10	C11	1407								
D	299	LES ROULLEES	0	06	60	C08	198								
D	727	BOIS DE LA SERRE	0	44	12	F05	882								
D	745	LE PETIT BOIS	0	06	55	F01	197								
D	746	LE PETIT BOIS	0	07	40	F01	222								
D	749	LE PETIT BOIS	0	08	30	C08	249								
ZO	6	LE GRAND BOIS	0	08	90	F01	267								
TOTAUX			3	69	87		9681	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1060
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZN	20	LA CLOTE	2	39	00	PR 2 C01 02	1346 6181								
TOTAUX			2	39	00		7527	TOTAUX						0	

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
1080
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.											
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot		
			HA	A	CA						HA	A	CA				
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																	
B	82	GRANDE BRANDE	0	05	01	P03											
B	85	GRANDE BRANDE	0	05	16	P03											
B	229	LANDE DE VENAUD	0	27	84	P03											
B	285	BOIS DE PERDRIGEAU	0	05	70	F05											
B	295	BOIS DE PERDRIGEAU	0	06	61	A10											
B	316	PERDRIGEAU	0	29	80	C08											
B	832	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	09	82	P03											
B	896	PERDRIGEAU	0	31	45	P10 A09	834 74										
B	900	LE PIGNIER	0	24	10	F01	723										
B	1034	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	05	80	P04	522										
B	1035	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	02	48	P02	87										
B	1038	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	05	30	P02	186										
ZI	10	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	50	30	AF 4	2515										
ZI	30	LANDE DE VENAUD	1	22	60	P04	11034										
			TOTAUX			3 31 97						TOTAUX			0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1100
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	559	SOUS LA TUILERIE	1	26	20	P08 10	5252								
C	320	TERRE DE LA TUILERIE	0	17	30	F01	519								
C	321	TERRE DE LA TUILERIE	0	57	00	P10	2850								
C	322	TERRE DE LA TUILERIE	0	37	20	P04	3348								
C	324	TERRE DE LA TUILERIE	0	21	10	P04 08	782 372								
C	397	CHEZ PRUNIER	0	53	10	P08	1593								
C	407	CHEZ PRUNIER	0	77	00	P06 C13	796 4833								
TOTAUX			3	88	90		20345	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1120
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	464	BOIS DU PIGNIER	0	17	12	C01	685								
TOTAUX			0	17	12		685	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1140
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	534	FONTAINE DU LOUP	1	18	30	A09	592								
D	281	LA JAQUETTE	0	41	30	C11	2891								
TOTAUX			1	59	60		3483	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1160
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
C	412	LES MAS MALANTS NORD	0	12	10	F01	363									
C	479	LES MAS MALANTS SUD	0	26	10	PR 2 C01	125 710									
C	480	LES MAS MALANTS SUD	0	34	90	A10	279									
C	481	LES MAS MALANTS SUD	0	52	80	F01	1584									
D	380	LES RENARDS	0	29	88	F01	896									
D	392	LES BORDIERES	0	14	00	C09	490									
E	391	LES SABLES	0	02	10	C01	84									
E	392	LES SABLES	0	02	30	C01	92									
E	394	LES SABLES	0	09	80	C11	686									
E	405	LES SABLES	0	07	80	A10	62									
E	412	LES SABLES	0	06	10	C11	427									
E	413	LES SABLES	0	02	40	C11	168									
E	415	LES SABLES	0	23	40	C08	702									
E	421	LES SABLES	0	31	90	A10	255									
E	422	LES SABLES	0	05	30	C11	371									
E	423	LES SABLES	0	21	92	A10	175									
E	424	LES SABLES	0	05	12	A10	41									
E	425	LES SABLES	0	04	81	A10	38									
E	426	LES SABLES	0	12	40	F01	372									
E	427	LES SABLES	0	13	00	P08	390									
E	428	LES SABLES	0	16	20	C09	567									
A REPORTER							3 34 33	8877	A REPORTER							0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1160
Feuillet B

Compte 1160 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	3	34	33		8877			REPORT					0
COMMUNE DE PILLAC															
E	569	LA LANDE	0	08	25	P06	165								
E	809	LES SABLES	0	01	79	C08 A10	26 7								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	66	GRANDE BRANDE	0	11	50	P03	460								
B	820	LA CAILLAUDIERE	0	61	80	P03 A10	1136 267								
B	905	GRANDE BRANDE	0	18	88	P03	755								
B	932	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	07	00	P03	280								
			TOTAUX			4	43	55				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1180
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	11	BRANDE BRULEE	0	95	17	P06 C01	1088 1630								
B	12	BRANDE BRULEE	0	69	30	P04 C08	623 1871								
B	32	LA SABLIERE	0	31	05	C01	1242								
B	781	GRANDS CHAMPS DE PILLAC	0	14	49	F01	435								
TOTAUX			2	10	01		6889	TOTAUX					0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1200
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	398	LE POUYAUD	0	05	60	A10	45								
B	416	LE POUYAUD	0	57	10	C02 11 13	801 3729								
C	543	LES AGRIERS	0	03	59	F05	72								
C	610	LES AGOUTAILLES	0	11	50	C09	403								
C	611	LES AGOUTAILLES	0	12	70	C09	445								
C	695	LE BOITEAU	0	04	72	A10	38								
D	71	LES RENARDS	0	03	40	A10	27								
E	79	FONT DE CHEZ LEBRY	0	36	40	F05	728								
E	86	FONT DE CHEZ LEBRY	0	11	90	C11	833								
TOTAUX			1 46 91				7121	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1220
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	880	LE BOITEAU	0	00	26	A10	2								
TOTAUX			0	00	26		2	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1240
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	743	LE PETIT BOIS	0	12	86	A10	103								
TOTAUX			0	12	86		103	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1260 Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	749	AUX JEUNIES	0	00	70	A10									
E	7	CROIX DE LA JEUNIE	0	08	53	C09									
E	11	CROIX DE LA JEUNIE	0	03	58	C01									
E	55	CROIX DE LA JEUNIE	0	33	90	P01 C13	451 2453								
E	118	LES CAILLAUDS	0	25	40	MX 1	889								
E	243	LES BOUEGES	0	08	59	A10	69								
TOTAUX			0 80 70				4310	TOTAUX			0				

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1280
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	74	BOIS DE LA JEUNIE	0	23	79	F01								714	
B	531	BOIS BRULE	0	38	30	F01								1149	
G	52	LES PIERRIERES	0	27	83	A10								223	
G	58	LES PIERRIERES	0	21	37	F01								641	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	797	FONTAINE DE LOUMET	0	57	80	P10								2890	
TOTAUX						1	69	09						5617	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1300
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	272	L ARGILIER	0	92	70	A09	464								
E	272	LES VIAUDES	0	04	55	P08	137								
E	273	LES VIAUDES	0	03	90	A09	20								
E	274	LES VIAUDES	0	03	67	T04	55								
E	275	LES VIAUDES	0	07	30	A10	58								
E	276	LES VIAUDES	0	08	85	A10	71								
E	277	LES VIAUDES	0	05	53	A09	28								
E	278	LES VIAUDES	0	06	97	C01	279								
E	282	LES VIAUDES	0	26	13	C01	1045								
E	284	LES VIAUDES	0	04	70	C02	212								
E	288	LES VIAUDES	0	03	40	C09	119								
E	290	LES VIAUDES	0	04	80	C11	336								
E	292	LES VIAUDES	0	12	60	A10	101								
E	294	LES VIAUDES	0	43	90	P06 09	1167								
E	295	LES VIAUDES	0	03	10	F01	93								
E	297	LES VIAUDES	0	13	40	F01	402								
E	298	LES VIAUDES	0	15	70	A09	79								
E	299	LES VIAUDES	0	07	60	C09	266								
E	300	LES VIAUDES	0	02	68	C08	80								
E	301	LES VIAUDES	0	02	70	C08	81								

Logiciel INTEGREM

A REPORTER 2 74 18 5093

A REPORTER 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1300
Feuillet B

Compte 1300 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	2	74	18		5093			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	302	LES VIAUDES	0	06	34	C03 08	132 111								
E	303	LES VIAUDES	0	06	29	C03 F01	214 60								
E	304	LES VIAUDES	0	38	90	C09 A09	1164 28								
E	305	LES VIAUDES	0	42	52	C02	1913								
E	306	LES VIAUDES	0	01	00	A10	8								
E	323	LES VIAUDES	0	34	35	C01	1374								
E	324	LES VIAUDES	0	09	90	C02	446								
E	325	LES VIAUDES	0	04	70	C01	188								
E	326	LES VIAUDES	0	17	70	C09 13	1772								
E	402	LES SABLES	0	04	80	A10	38								
E	403	LES SABLES	0	02	60	A10	21								
E	404	LES SABLES	0	35	38	C08	1061								
E	429	LES SABLES	0	12	90	A10	103								
E	430	LES SABLES	0	05	42	T04	81								
E	434	LES SABLES	0	07	70	F05	154								
E	435	LES SABLES	0	12	90	A09	65								
E	436	LES SABLES	0	05	30	A09	27								
E	437	LES SABLES	0	08	80	A09	44								
			A REPORTER			5	31	68				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1300
Feuillet C

Compte 1300 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	5	31	68		14097			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	438	LES SABLES	0	33	30	F05	666								
E	439	LES SABLES	0	10	50	C09	368								
E	442	LES SABLES	0	00	82	C08	25								
E	450	PETIT ETANG	0	29	40	A09	147								
E	452	PETIT ETANG	0	08	32	T04	125								
E	453	PETIT ETANG	0	21	85	T04	328								
E	454	PETIT ETANG	0	18	73	T04	281								
E	457	PETIT ETANG	0	40	30	A10	322								
E	458	PETIT ETANG	0	20	00	A10	160								
E	459	PETIT ETANG	0	19	93	A10	159								
E	462	PETIT ETANG	0	26	70	A10	214								
E	463	PETIT ETANG	0	56	70	T04	851								
E	465	PETIT ETANG	0	23	00	F05	460								
E	466	PETIT ETANG	0	08	00	A10	64								
E	468	PETIT ETANG	0	46	00	A09	230								
E	469	PETIT ETANG	0	07	40	A09	37								
E	470	PETIT ETANG	0	12	70	A09	64								
E	472	PETIT ETANG	0	17	40	A09	87								
E	522	PUYFERRA	0	73	50	P04 A09	487 340								
E	523	PUYFERRA	0	14	10	A09	71								
A REPORTER			10	20	33		19583	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1300
Feuillet D

Compte 1300 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	10	20	33		19583			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	528	PUYFERRA	0	26	80	A09	134								
E	529	PUYFERRA	0	74	70	A09	374								
E	531	PUYFERRA	0	09	30	A09	47								
E	533	PUYFERRA	0	39	80	A10	318								
E	534	PUYFERRA	0	13	00	A09	65								
E	705	PUYFERRA	0	56	50	C08	1695								
E	724	LES SABLES	0	05	57	T04	84								
F	54	GENVROME	0	45	79	C09	1603								
F	75	GENVROME	1	30	30	P09 A09	1052 501								
TOTAUX			14	22	09		25456	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1320
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	63	BOIS DE LA JEUNIE	0	32	00	P09 C03	952 241								
B	81	BOIS DE LA JEUNIE	0	06	65	A09	33								
B	178	AUX JEUNIES	0	07	00	A10	56								
E	16	CROIX DE LA JEUNIE	0	00	67	P01	20								
E	17	CROIX DE LA JEUNIE	0	07	43	P01	223								
E	47	CROIX DE LA JEUNIE	0	10	30	A09	52								
E	49	CROIX DE LA JEUNIE	0	16	70	A09	84								
E	50	CROIX DE LA JEUNIE	0	56	90	P03	2276								
E	51	CROIX DE LA JEUNIE	0	17	80	P01	534								
E	52	CROIX DE LA JEUNIE	0	09	40	P01	282								
E	53	CROIX DE LA JEUNIE	0	29	78	P01	893								
E	54	CROIX DE LA JEUNIE	0	84	00	P01	2520								
E	69	FONT DE CHEZ LEBRY	0	09	90	P03	396								
E	72	FONT DE CHEZ LEBRY	0	04	20	P03	168								
E	73	FONT DE CHEZ LEBRY	0	03	90	P03	156								
E	75	FONT DE CHEZ LEBRY	0	50	00	P01 03	1702								
E	76	FONT DE CHEZ LEBRY	0	31	00	P01 A10	515 111								
E	77	FONT DE CHEZ LEBRY	0	51	60	C10 13	3123								
E	78	FONT DE CHEZ LEBRY	0	19	40	C11	1358								
A REPORTER			4	48	63		15695	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1320
Feuillet B

Compte 1320 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	4	48	63		15695			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	81	FONT DE CHEZ LEBRY	0	67	62	P03 A09	2176 66								
E	84	FONT DE CHEZ LEBRY	0	08	11	P03	324								
E	85	FONT DE CHEZ LEBRY	0	08	67	P03	347								
E	216	LES BOUEGES	0	01	23	P03	49								
E	221	LES BOUEGES	0	11	05	P03	442								
E	225	LES BOUEGES	0	09	70	A10	78								
E	228	LES BOUEGES	0	12	15	P07 C03	212 185								
E	230	LES BOUEGES	0	16	02	P03	641								
E	231	LES BOUEGES	0	07	23	P03	289								
E	234	LES BOUEGES	0	06	95	P03	278								
E	235	LES BOUEGES	0	06	95	P03	278								
E	247	LES BOUEGES	0	16	50	P03	660								
E	255	LES BOUEGES	0	03	80	P03	152								
E	256	LES BOUEGES	0	28	45	P03	1138								
E	258	LES BOUEGES	2	51	30	A03 P03 A09	99 6798 308								
E	283	LES VIAUDES	0	32	00	P09 C03	481 914								
E	285	LES VIAUDES	0	10	72	C02	482								
E	286	LES VIAUDES	0	03	70	C02	167								
			A REPORTER			9	50	78				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1320
Feuillet C

Compte 1320 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	9	50	78		32259			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	287	LES VIAUDES	0	03	70	C02	167								
E	386	LES SABLES	0	06	10	A10	49								
E	387	LES SABLES	0	20	55	C01	822								
E	388	LES SABLES	0	01	65	C01	66								
E	389	LES SABLES	0	03	80	C01	152								
E	395	LES SABLES	0	14	40	C11	1008								
E	410	LES SABLES	0	02	49	C11	174								
E	411	LES SABLES	0	07	30	C11	511								
E	414	LES SABLES	0	09	60	C11	672								
E	416	LES SABLES	0	01	25	C08	38								
E	441	LES SABLES	0	05	95	C08	179								
E	480	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	58	20	P03	2328								
E	483	CAILLOU DE PUYCHAUD	1	94	50	P03	7780								
E	710	LES BOUEGES	0	02	57	P03	103								
E	760	LES SABLES	0	14	80	C09	518								
E	761	LES SABLES	0	14	80	F02	518								
E	806	LES SABLES	0	06	99	P08 C08 F05 A09 10	3 9 47 26								
E	807	LES SABLES	0	03	35	A10	27								
			A REPORTER			13 22 78	47456				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1320
Feuillet D

Compte 1320 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	13	22	78		47456			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	810	LES SABLES	0	02	14	C02	96								
E	811	PETIT ETANG	0	00	87	A09	4								
F	56	GENVROME	1	16	95	C09	4093								
F	201	BESSE DU PUIITS	0	07	14	F01	214								
F	216	BESSE DU PUIITS	0	52	00	P03	2080								
F	219	BESSE DU PUIITS	0	04	48	P03	179								
F	220	BESSE DU PUIITS	0	49	85	A03 P03	23 1814								
TOTAUX			15	56	21		55959	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1340
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	505	BESSE DU PUIITS	0	05	31	P10	266								
TOTAUX			0	05	31		266	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1360
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	362	CROIX DE TORTE	0	18	40	P02	644								
F	364	CROIX DE TORTE	0	13	89	P02	486								
F	366	CROIX DE TORTE	0	07	94	PR 2	119								
F	367	CROIX DE TORTE	0	17	31	A09	87								
F	368	CROIX DE TORTE	0	25	96	P01	779								
F	369	CROIX DE TORTE	0	27	41	A03 PR 2	3 403								
F	413	CROIX DE TORTE	0	28	32	A03 PR 2 F01	88 127 65								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	719	AU CLOS	4	28	10	T04 P03 C03	6069 252 861								
B	722	AU CLOS	0	14	08	T04	211								
B	725	CUSELE	0	41	72	P03	1669								
B	726	CUSELE	0	11	50	F01	345								
B	727	CUSELE	0	29	10	C03 F01	614 505								
B	728	CUSELE	0	03	40	P10 C03	5 165								
B	729	CUSELE	0	60	30	P10 C03 12	1213 529 2292								
B	753	BOIS GUILLOT	0	14	50	F05	290								
B	765	PRES LES BOIS	0	08	18	PR 1	245								
			A REPORTER			7	50	11				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1360
Feuillet B

Compte 1360 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	7	50	11		18066			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	766	PRES LES BOIS	0	24	10	PR 1	723								
ZS	18	CHAMPETREMIER	4	41	50	PR 2 A10	3547 1640								
ZS	21	CHAMPETREMIER	0	12	00	A10	96								
TOTAUX			12	27	71		24072	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1380
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	6	COMBE DU BERNOU	1	32	00	P06 A09	550 523								
F	80	GENVROME	0	39	10	A10	313								
F	473	LES CHAMPS DU RAT	1	80	20	PR 2 C08	809 3787								
TOTAUX			3	51	30		5982	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1400
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
F	196	BESSE DU PUIITS	0	26	70	A10	214									
F	233	BESSE DU PUIITS	3	02	95	P06 A09	1843 1054									
F	405	BESSE DU PUIITS	0	20	40	A10	163									
TOTAUX						3	50	05	3274	TOTAUX						0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1420
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	296	BOIS DE PERDRIGEAU	0	25	61	C03	1281								
TOTAUX			0	25	61		1281	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1460
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
G	346	PENCHANT DE LA VERGNE	0	36	30	P08	1089									
TOTAUX						0	36	30	1089	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1480
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	271	L ARGILIER	0	92	70	A09	464								
F	53	GENVROME	0	48	56	C09	1700								

TOTAUX 1 41 26 2164

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1500
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	424	CHEZ PRUNIER	0	90	40	A10	723								

TOTAUX 0 90 40 723

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1520
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	76	BOIS DE LA JEUNIE	0	21	52	F01	646									
E	80	FONT DE CHEZ LEBRY	0	48	55	P03	1942									
TOTAUX						0	70	07	2588	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1540
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	384	LE POUYAUD	0	05	90	A10								47	
B	389	LE POUYAUD	0	08	60	C01								344	
E	26	CROIX DE LA JEUNIE	0	08	52	PR 1								256	
E	27	CROIX DE LA JEUNIE	0	16	92	PR 1								508	
E	28	CROIX DE LA JEUNIE	0	59	69	PR 1								1791	
E	29	CROIX DE LA JEUNIE	0	32	93	PR 1								988	
F	486	COMBE DU BERNOU	0	00	82	T02								33	
TOTAUX						1	33	38						3967	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1580
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	528	BOIS BRULE	0	82	80	T01	4140									
B	631	LE PAGAN	0	12	80	P08	384									
TOTAUX						0	95	60	4524	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1600
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	70	LES BOIS	0	06	78	C13									881
A	72	LES BOIS	0	02	40	A09									12
A	74	LES BOIS	0	10	60	AF 2									371
A	75	LES BOIS	0	02	97	P08									89
A	93	LES MAINES	0	26	20	PR 2									393
A	94	LES MAINES	0	66	75	PR 2									1001
A	96	LES MAINES	0	38	82	F05									776
A	97	LES MAINES	0	21	90	F05									438
A	101	LES MAINES	0	03	40	A09									17
A	105	LES MAINES	0	43	80	PR 2 F01									409 496
A	126	LES MAINES	0	04	80	C08									144
A	131	LES MAINES	0	24	15	AF 4									1208
A	135	LES MAINES	0	27	20	C01									1088
A	137	LES MAINES	0	06	40	F01									192
A	138	LES MAINES	0	26	50	A10									212
A	139	LES MAINES	0	16	28	F01									488
A	140	LES MAINES	0	59	45	F01									1784
TOTAUX			3	88	40		9999	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1620
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	284	LE RENOUPHE	0	19	60	P08 A10	225 97								
TOTAUX			0	19	60		322	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1640
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	38	CROIX DE LA JEUNIE	0	04	39	F05								88	
F	154	AU PLANTIER	1	22	50	A09								613	
F	172	AU PLANTIER	0	09	36	A09								47	
F	182	AU PLANTIER	0	29	10	P06								582	
F	195	BESSE DU PUIITS	0	66	85	A10								535	
F	278	LE RENOUPE	0	59	10	P08								1773	
F	290	LE RENOUPE	0	23	47	F01								704	
F	291	LE RENOUPE	0	23	30	T03								699	
F	411	LE RENOUPE	0	83	45	P08 A10								2084 112	
F	430	AU PLANTIER	0	35	05	PR 2								526	
F	433	BESSE DU PUIITS	0	88	20	A03 PR 2 F01								43 1009 369	
F	435	BESSE DU PUIITS	0	31	50	A03 PR 2								14 432	
G	240	AUX MAINES	0	24	80	A10								198	
G	241	AUX MAINES	0	34	40	T03								1032	
G	242	AUX MAINES	0	25	10	T03 C02								489 396	
G	248	AUX MAINES	0	14	00	F05								280	
G	249	AUX MAINES	0	22	35	F05								447	
TOTAUX			6	96	92		12472	TOTAUX			0				

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1660
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	279	LES VIAUDES	0	05	22	C01	209								
E	280	LES VIAUDES	0	02	10	C01	84								
E	432	LES SABLES	0	18	13	C01	725								
E	433	LES SABLES	0	40	47	C08	1214								
E	530	PUYFERRA	0	19	70	A09	99								
E	725	LES SABLES	0	05	56	A10	44								
TOTAUX			0	91	18		2375	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1680 Feuillet Unique
--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE PILLAC													
E	444	PETIT ETANG	0	05	80	A09	29								
E	461	PETIT ETANG	0	29	70	A10	238								
E	532	PUYFERRA	0	01	57	A10	13								
E	711	LA LANDE	1	25	95	A01 09	1 630								
F	379	COMBE VILLAGEOT	0	96	40	A10	771								
F	382	COMBE VILLAGEOT	0	81	85	A09	409								
F	510	LES CHAMPS DU RAT	0	04	26	A09	21								
TOTAUX			3	45	53		2112	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1720
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	75	BOIS DE LA JEUNIE	0	24	74	F01	742								
B	376	LE POUYAUD	0	03	50	A10	28								
B	391	LE POUYAUD	0	03	90	C13	507								
B	460	L AUZONNE	0	30	20	A09	151								
B	476	L AUZONNE	0	11	10	A09	56								
B	530	BOIS BRULE	0	06	90	F01	207								
B	533	BOIS BRULE	0	14	81	F01	444								
B	627	LE PAGAN	0	26	67	A10	213								
F	211	BESSE DU PUIITS	0	22	05	A10	176								
F	361	CROIX DE TORTE	0	29	65	P10 C08 A09	907 174 29								
ZL	16	TERRIER DE BORDEAUX	0	92	50	PR 1 AF 5	562 3689								
ZL	41	LE BAILLARGEAU	0	96	90	T01 AF 5 7	1300 3546								
TOTAUX			3	62	92		12731	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1740
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	395	LE POUYAUD	0	06	20	C09								217		
B	399	LE POUYAUD	0	73	12	C02 05 A10								4721 25		
B	620	LE PAGAN	0	61	40	A10								491		
B	633	LE PAGAN	0	06	40	A09								32		
TOTAUX							1	47	12						5486	
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1760
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	327	PENCHANT DE LA VERGNE	0	23	70	F01	711								
TOTAUX			0	23	70		711	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1780
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE PILLAC					
F	326	LES CHAMPS DU RAT	0 19 45	C01	778
F	329	LES CHAMPS DU RAT	0 27 65	C09	968
F	330	LES CHAMPS DU RAT	0 67 55	P08	2027
F	386	COMBE VILLAGEOT	0 06 22	C09	218
F	387	COMBE VILLAGEOT	0 06 22	C09	218

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Lot

Logiciel INTEGREM

TOTAUX 1 27 09 4209

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1800
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZR	73	CHEZ CADET	0	21	60	A09	108								
TOTAUX			0	21	60		108	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1820
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	177	COMBE DU MILIEU	0	15	73	C09	551								
TOTAUX			0 15 73			551			TOTAUX			0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1840
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	645	CHATAIGNERE DE BORS	0	45	45	A10	364								
TOTAUX			0	45	45		364	TOTAUX					0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1860
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	314	LES AGOUTAILLES	0	09	40	C13	1222								
C	629	LE BOITEAU	0	01	80	PR 2	27								
C	630	LE BOITEAU	0	02	80	PR 2	42								
C	672	LE BOITEAU	0	05	10	C02	230								
C	697	LE BOITEAU	0	01	92	C01	77								
C	708	CHEZ FIARD	0	06	70	C13	871								
C	711	CHEZ FIARD	0	20	80	PR 2 A10	62 134								
C	713	CHEZ FIARD	0	09	70	F01	291								
C	714	CHEZ FIARD	0	02	50	F01	75								
C	716	CHEZ FIARD	0	00	15	A10	1								
C	718	CHEZ FIARD	0	04	80	PR 2 C09	33 90								
C	719	CHEZ FIARD	0	09	20	PR 2 C09	12 294								
C	720	CHEZ FIARD	0	04	20	C09	147								
C	722	CHEZ FIARD	0	02	60	A09	13								
C	723	CHEZ FIARD	0	01	92	A09	10								
C	724	CHEZ FIARD	0	12	20	F05	244								
C	725	CHEZ FIARD	0	04	90	A10	39								
C	726	CHEZ FIARD	0	04	70	A10	38								
C	727	CHEZ FIARD	0	19	00	F01	570								
A REPORTER			1	24	39		4522	A REPORTER					0		

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1860
Feuillet B

Compte 1860 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
		REPORT	1	24	39		4522			REPORT				0		
COMMUNE DE PILLAC																
C	728	CHEZ FIARD	0	13	70	F02 A09	160 46									
C	895	LE BOITEAU	0	05	52	T04	83									
C	897	LE BOITEAU	0	49	52	T04 PR 2 C03	61 258 1414									
C	900	CHEZ FIARD	0	00	07	T04	1									
C	901	CHEZ FIARD	0	21	63	A10	173									
C	903	CHEZ FIARD	0	16	73	A09	84									
C	906	CHEZ FIARD	0	05	29	PR 2	79									
C	910	LE BOITEAU	0	00	42	T04	6									
C	911	LE BOITEAU	0	00	88	T04	13									
C	914	CHEZ FIARD	0	23	02	F01	691									
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	650	CHATAIGNERE DE BORS	0	21	70	A10	174									
			TOTAUX				2 82 87		7765				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1880
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	548	LES GRANDS BOIS	0	72	50	F06 A09	793 204								
TOTAUX			0	72	50		997	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1900
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	
			HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC								
B	42	LA SABLIERE	0	03	80	F01	114	
F	43	GENVROME	0	19	32	P06	386	
F	44	GENVROME	0	64	50	C01	2580	
F	48	GENVROME	0	08	95	F01	269	
F	49	GENVROME	0	08	48	F01	254	
F	441	GENVROME	0	54	50	C03 08	1188 923	
TOTAUX							1 59 55	5714

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		
TOTAUX							0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1920
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	491	COMBE DU BERNOU	0	05	15	C01 A09	42 20								
TOTAUX			0 05 15			62			TOTAUX			0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1940
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZN	19	LA CLOTE	0	25	50	PR 2	383								
TOTAUX			0	25	50		383	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1960
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	289	LES VIAUDES	0	02	80	C02	126								
E	440	LES SABLES	0	09	60	C09	336								
G	40	AUX SABLES	0	39	85	C03	1993								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	815	LA CAILLAUDIÈRE	0	23	10	P03	924								
B	817	LA CAILLAUDIÈRE	0	30	80	P03	1232								
B	819	LA CAILLAUDIÈRE	0	25	00	P03	1000								
TOTAUX			1	31	15		5611	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
1980
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	69	LES BOIS	0	22	80	F05	456								
TOTAUX			0	22	80		456	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2000
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	665	PEUCHEBRIE	0	67	00	A10	536								
D	275	LA JAQUETTE	0	21	21	C11	1485								
D	280	LA JAQUETTE	0	86	70	F01	2601								

TOTAUX 1 74 91 4622

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2040
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA					HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC															
B	401	LE POUYAUD	0	24	40	C13	3172								
B	413	LE POUYAUD	0	08	40	A09	42								
C	409	LES MAS MALANTS NORD	0	09	70	F01	291								
C	421	LES MAS MALANTS NORD	0	54	40	F01	1632								
C	429	LES MAS MALANTS NORD	0	42	85	F01	1286								
C	544	LES AGRIERS	0	03	80	F05	76								
C	604	LA TUILERIE	0	00	75	F01	23								
C	743	LE BOITEAU	0	04	05	C02	182								
D	58	LES RENARDS	0	04	20	A10	34								
D	69	LES RENARDS	0	03	40	F05	68								
D	83	LES RENARDS	0	27	58	C09 A10	440 120								
D	124	LES BORDIERES	0	19	70	F01	591								
D	374	LES RENARDS.....	0	14	35										
F	21	COMBE DU BERNOU	0	41	95	P06 09	1179								
F	170	AU PLANTIER	0	65	60	C01	2624								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	692	A LA SABLIERE	1	17	80	A03 F01	178 2464								
			TOTAUX			4	42	93				TOTAUX			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2060
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
G	313	LES GRANDS BOIS	3	17	17	A10	2537									
TOTAUX						3	17	17	2537	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2080
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	672	PEUCHEBRIE	0	46	80	A10	374								
TOTAUX			0	46	80		374	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2100
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.													
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot				
			HA	A	CA						HA	A	CA						
COMMUNE DE PILLAC																			
E	556	LA LANDE	0	06	60	C02	297												
E	713	LA LANDE	0	75	58	P10 A10	3093 110												
TOTAUX						0	82	18				3500	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2120
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	296	LES VIAUDES	1	16	83	C11 F05 A09	1218 944 261								
TOTAUX			1 16 83			2423			TOTAUX			0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2140
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE PILLAC																		
B	478	L AUZONNE	0	24	80	A09	124											
B	767	LE PAGAN	5	55	93	C11 A09 10	12531 2993											
B	768	VIGNE DU MEUNIER	0	08	87	A10	71											
F	1	COMBE DU BERNOU	2	39	70	C08 AF 1 A09	1433 2068 615											
TOTAUX							8	29	30	19835	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2160
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	9	BOIS DE LA GOUTE	0	76	10	F02 A10	1030 373								
D	248	BOIS DE LA GOUTE	0	16	80	A10	134								
TOTAUX			0	92	90		1537	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2180
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.											
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot		
			HA	A	CA						HA	A	CA				
COMMUNE DE PILLAC																	
B	38	LA SABLIERE	0	73	20	A10	586										
B	78	BOIS DE LA JEUNIE	0	85	85	A10	687										
B	380	LE POUYAUD	0	59	72	A03 C02	38 2344										
B	403	LE POUYAUD	0	19	00	C09	665										
B	477	L AUZONNE	0	22	30	A09	112										
B	529	BOIS BRULE	0	67	60	T01 F01	342 1823										
B	590	LA BERLANDIE	0	84	60	C03 AF 5	2834 1396										
B	618	LE PAGAN	0	20	00	A09	100										
F	57	GENVROME	5	42	85	P04 08 C08 12 F05 A10	1296 92 25700 8 1728										
F	79	GENVROME	0	12	60	F05	252										
F	373	CROIX DE TORTE	0	62	30	A09	312										
F	376	COMBE VILLAGEOT	0	35	50	C08	1065										
			TOTAUX			10 85 52			41380			TOTAUX			0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2200

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	68	LES BOIS	0	04	93	A09	25								
A	104	LES MAINES	0	30	30	A09	152								
A	122	LES MAINES	0	16	20	MX 1	567								
A	123	LES MAINES	0	18	80	C01	752								
A	127	LES MAINES	0	34	57	F01	1037								
A	175	COMBE DU MILIEU	0	02	99	A02	60								
A	176	COMBE DU MILIEU	0	19	20	A10	154								

Legend INTEGREM

TOTAUX 1 26 99 2747

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2220
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
F	38	COMBE DU BERNOU	0	81	70	A09	409									
TOTAUX						0	81	70	409	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2240
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZI	18	LANDE DE VENAUD	0	71	20	P03	2848								
TOTAUX			0	71	20		2848	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2260
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	191	AUX JEUNIES	0	27	55	PR 2 A09									
B	193	AUX JEUNIES	0	40	57	PR 2									
B	756	AUX JEUNIES	0	00	95	PR 2 A09									
E	1	CROIX DE LA JEUNIE	0	01	45	C01									
E	24	CROIX DE LA JEUNIE	0	00	35	A09									
E	542	LABOUROU	0	12	70	C08									
E	751	CROIX DE LA JEUNIE	0	05	45	A09									
F	58	GENVROME	0	17	56	A09									
F	59	GENVROME	0	26	00	T04									
F	60	GENVROME	0	08	75	T04									
F	61	GENVROME	0	26	65	T04									
F	63	GENVROME	0	01	56	T04									
F	68	GENVROME	0	16	79	A09									
TOTAUX						1	86	33							2619
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2280
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	27	COMBE DU BERNOU	2	71	30	P08 A09	6980 193								
TOTAUX			2	71	30		7173	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2300
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	259	LES BOUEGES	14	54	80	A03 C03 09 A10	211 6325 40134 1115								

TOTAUX 14 54 80 47785

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2340
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	83	FONT DE CHEZ LEBRY	2	91	00	P03 A10	8210 686								
E	224	LES BOUEGES	0	09	70	P03	388								
E	232	LES BOUEGES	0	05	85	P03	234								
E	233	LES BOUEGES	0	09	87	P03	395								
E	251	LES BOUEGES	0	29	85	P03	1194								
E	252	LES BOUEGES	0	11	76	P03	470								
F	497	AU PLANTIER	0	03	07	P05 06 A09	22 8								
TOTAUX			3	61	10		11607	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2360
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	199	CROIX DE CHEZ MERY	0	77	20	C03 13 F01	1027 4232 724									
B	261	CHEZ MERY	0	62	00	PR 2	930									
B	267	CHEZ MERY	0	33	40	F05 A10	302 146									
E	516	CAILLOU DE PUYCHAUD	2	73	40	P08 A09 10	2160 1288									
E	521	PUYFERRA	0	79	70	A09	399									
E	537	PUYFERRA	0	07	20	A09	36									
F	183	AU PLANTIER	0	11	70	P05	176									
F	185	AU PLANTIER	0	35	50	P08 A09	413 109									
TOTAUX							5 80 10	11942	TOTAUX							0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2380
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	48	BOIS DE LA GALANTE	1	84	20	P03 A09	3150 527								
A	49	BOIS DE LA GALANTE	1	45	95	P03	5838								
A	50	BOIS DE LA GALANTE	0	71	42	P03	2857								
A	149	LES MAINES	0	36	75	PR 2 P03 AF 4	102 1088 137								
A	150	LES MAINES	0	40	60	P03	1624								
A	151	LES MAINES	0	31	30	T03 F01	804 135								
A	158	COMBE DU MILIEU	2	25	60	T03	6768								
			TOTAUX			7 35 82	23030				TOTAUX			0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2420
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	636	AUX PETITES FONTAINES	1	39	30	A03 F05 A10	79 1999 188								
TOTAUX			1	39	30		2266	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2460
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
E	548	LABOUROU	1	05	00	A09	525									
E	549	LABOUROU	0	09	40	F05	188									
E	554	LA LANDE	0	12	74	C02	573									
E	568	LA LANDE	0	89	15	P06 A10	391 557									
E	571	LA LANDE	0	03	60	C08	108									
ZR	5	LA LANDE	0	32	40	A10	259									
ZR	56	BOIS VERT	0	75	20	A10	602									
TOTAUX							3 27 49	3203	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2480
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	40	LA SABLIERE	0	59	90	C08	1797								
TOTAUX			0	59	90		1797	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2500
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
D	254	LES MOINES	0	21	42	F01	643								
D	395	LES MOINES	2	90	53	F01	8716								
ZO	21	LES MOINES	0	12	70	F01	381								
TOTAUX						3	24	65						9740	
TOTAUX														0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2540
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
D	221	BOIS DE LA GOUTE	0	13	94	C03	697								
D	225	BOIS DE LA GOUTE	0	06	87	C01	275								
D	711	BOIS DE LA GOUTE	0	41	10	T01 F05	492 625								
D	713	BOIS DE LA GOUTE	0	50	60	T01 F01	598 1159								
D	717	BOIS DE LA GOUTE	0	15	20	T01	760								
TOTAUX			1	27	71		4606	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2560
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZR	30	CHARRIERE	0	09	80	A10	78								
TOTAUX			0	09	80		78	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2580
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	6	LANDE DES MOULINS A VENT	0	17	83	P04	1605									
B	901	LE PIGNIER	0	04	39	F01	132									
C	420	CHEZ PRUNIER	0	22	60	P02	791									
C	423	CHEZ PRUNIER	2	36	30	C08 11	11689									
C	445	BOIS DU PIGNIER	0	04	40	C03 08 09 11 A10	21 149 5									
C	448	BOIS DU PIGNIER	0	11	20	C11	784									
TOTAUX							2 96 72	15176	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2600
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	83	GRANDE BRANDE	0	27	60	P03	1104								
B	84	GRANDE BRANDE	0	04	64	P03	186								
B	186	LANDE DE VENAUD	0	22	10	P09 F01	289 415								
B	187	LANDE DE VENAUD	0	18	20	P09 F01	259 324								
B	212	LANDE DE VENAUD	0	11	10	T04	167								
B	213	LANDE DE VENAUD	0	11	10	T04	167								
B	214	LANDE DE VENAUD	0	15	39	T04	231								
B	217	LANDE DE VENAUD	0	19	70	T04	296								
B	218	LANDE DE VENAUD	0	28	23	T04	423								
B	219	LANDE DE VENAUD	0	40	00	T04	600								
B	220	LANDE DE VENAUD	0	08	30	T04	125								
B	221	LANDE DE VENAUD	0	09	90	T04	149								
B	222	LANDE DE VENAUD	0	05	00	T04	75								
B	223	LANDE DE VENAUD	0	09	60	T04	144								
B	224	LANDE DE VENAUD	0	24	00	T04	360								
B	230	LANDE DE VENAUD	0	27	65	P03	1106								
B	283	BOIS DE PERDRIGEAU	0	07	60	C09	266								
B	315	PERDRIGEAU	0	38	80	C08	1164								
B	1214	LANDE DE VENAUD	0	21	06	T04	316								
ZI	15	GRANDE BRANDE	0	63	30	A05	3798								
A REPORTER			4	13	27		11964	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2600
Feuillet B

Compte 2600 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	4	13	27		11964			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZI	21	LANDE DE VENAUD	0	87	10	P03	3484								
ZI	22	LANDE DE VENAUD	1	39	10	A09	696								
ZI	25	LANDE DE VENAUD	0	63	80	C03	3190								
ZI	29	LANDE DE VENAUD	0	77	90	A10	623								
TOTAUX			7	81	17		19957	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2620
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																		
B	34	SOUS LES MOULINS A VENT	0	37	60	P03	1504											
B	35	SOUS LES MOULINS A VENT	0	19	00	P02	665											
B	258	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	17	57	P03	703											
B	829	CANTON DE LA CHAUDIERE	0	18	00	P03	720											
TOTAUX							0	92	17	3592	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2640
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZI	13	GRANDE BRANDE	0	39	20	A05	2352								
TOTAUX			0	39	20		2352	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2680
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE PILLAC																		
G	60	LES PIERRIERES	0	10	10	F01	303											
TOTAUX							0	10	10	303	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2700

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	65	LES PIERRIERES	0	02	80	F05								56	
G	66	LES PIERRIERES	0	03	40	F01								102	
G	69	LES PIERRIERES	0	09	70	C12								873	
TOTAUX						0	15	90						1031	
TOTAUX						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2720
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	49	LES PIERRIERES	0	00	39	F01									12
G	51	LES PIERRIERES	0	04	43	PR 2									66
G	61	LES PIERRIERES	0	33	55	C13 A09 10									1183 146
G	62	LES PIERRIERES	0	30	62	PR 1									919
G	80	LES JARTES	0	11	10	C06									999
G	81	LES JARTES	0	06	10	C06									549
G	84	LES JARTES	0	09	00	C06									810
G	551	LES JARTES	0	11	30	A09									57
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	807	FONTAINE DE LA MATELINE	0	18	20	F01									546
B	914	FONTAINE DE LA MATELINE	0	71	70	P03									2868
B	1165	LA CAILLAUDIERE	0	08	14	P03									326
B	1167	LA CAILLAUDIERE	0	26	17	P03									1047
B	1168	FONTAINE DE LA MATELINE	0	09	70	P03									388
TOTAUX			2	40	40		9916	TOTAUX						0	

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
2740
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE PILLAC													
B	176	AUX JEUNIES	0	33	20	F01	996								
B	750	AUX JEUNIES	0	03	73	F01 A10	111								
C	426	LES MAS MALANTS NORD	0	13	50	F01	405								
C	428	LES MAS MALANTS NORD	0	11	30	F01 A09	169 28								
C	549	LES AGRIERS	0	14	75	F01	443								
D	64	LES RENARDS	0	01	25	C02	56								
D	82	LES RENARDS	0	10	07	A10	81								
D	436	LES RENARDS	0	01	37	F01	41								
E	125	LES CAILLAUDS	0	03	60	A09	18								
E	126	LES CAILLAUDS	0	16	90	C08	507								
E	236	LES BOUEGES	0	30	30	P03	1212								
E	249	LES BOUEGES	0	03	56	P03	142								
E	709	LES BOUEGES	0	17	96	P03	718								
TOTAUX			1	61	49		4927	TOTAUX						0	

Legend INTÈGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2780
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	180	COMBE DU MILIEU	0	17	75	C09								621	
A	181	COMBE DU MILIEU	0	24	10	C02								1085	
TOTAUX						0	41	85						1706	
						TOTAUX						0			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2800
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	882	LE BOITEAU	0	00	67	A10	5								
TOTAUX			0	00	67		5	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2820
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZS	6	CLOS DE RAFFOUX	0	55	60	A01 10	1159 352								
TOTAUX			0	55	60		1511	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2840
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1215	LANDE DE VENAUD	0	21	27	F05	425								
TOTAUX			0	21	27		425	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2860
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
D	65	LES RENARDS	0	04	87	C11	341									
D	68	LES RENARDS	0	07	30	F01	219									
TOTAUX						0	12	17	560	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2880
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	95	LES MAINES	0	02	90	C03	145								
TOTAUX			0	02	90		145	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2900
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE	BORS-DE-MONTMOREAU														
ZR	31	CHARRIERE	0	31	90	A09	160								
TOTAUX			0	31	90		160	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2920
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	22	LANDE DES MOULINS A VENT	0	21	40	A10	171								
B	284	BOIS DE PERDRIGEAU	0	05	70	C01	228								
B	286	BOIS DE PERDRIGEAU	0	05	30	F01	159								
B	288	BOIS DE PERDRIGEAU	0	14	70	F01	441								
B	289	BOIS DE PERDRIGEAU	0	06	27	F01	188								
B	291	BOIS DE PERDRIGEAU	0	35	50	F05	710								
B	292	BOIS DE PERDRIGEAU	0	13	94	C03	697								
B	475	COMBE D ANDRIVE	0	31	10	P02 A10	641 102								
B	476	COMBE D ANDRIVE	0	31	00	P02 A10	272 186								
C	451	BOIS DU PIGNIER	0	28	70	C09	1004								
C	457	BOIS DU PIGNIER	0	11	00	F01	330								
TOTAUX			2	04	61		5129	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2940
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	136	LES MAINES	0	07	97	F01	239								
A	141	LES MAINES	0	29	70	F05	594								

Logiciel INTEGREM

TOTAUX 0 37 67 833

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2960
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	508	LE MAINE BLANC	0	21	50	AF 4									
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	119	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	13	10	A03 PR 2								47 57	
B	133	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	24	60	P08 AF 2								395 400	
TOTAUX			0	59	20									1974	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
2980
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
	COMMUNE DE PILLAC														
A	165	COMBE DU MILIEU	1	68	85	F01	5066								
A	166	COMBE DU MILIEU	0	77	80	PR 2	1167								
A	167	COMBE DU MILIEU	1	40	70	F01 AF 4	2759 2437								
TOTAUX			3	87	35		11429	TOTAUX							0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3000
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	63	GRANDE BRANDE	0	39	10	P03	1564								
B	68	GRANDE BRANDE	0	11	52	P03	461								
TOTAUX			0	50	62		2025	TOTAUX						0	

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
3020
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	102	LES MAINES	0	20	95	F01	629								
A	103	LES MAINES	0	05	98	F01	179								
A	107	LES MAINES	1	00	90	F01	3027								
A	109	LES MAINES	0	26	55	F05	531								
A	110	LES MAINES	0	25	60	MX 2	768								
A	114	LES MAINES	0	06	82	F01	205								
A	116	LES MAINES	0	10	30	F02	361								
A	125	LES MAINES	0	13	00	C11	910								

Logiciel INTEGREM

TOTAUX 2 10 10 6610

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3040
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
ZW	12	LES MAINES	1	20	40	T03	3612								
TOTAUX			1	20	40		3612	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3060
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	871	LANDE DES MOULINS A VENT	0	20	61	P04								1855	
B	875	LANDE DES MOULINS A VENT	0	24	59	P04								2213	
TOTAUX						0	45	20						4068	
TOTAUX												0			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3080
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	409	LES SABLES	0	02	21	C11	155								
E	547	LABOUROU	0	15	50	F01	465								
E	550	LABOUROU	0	11	40	F05	228								
E	553	LA LANDE	0	01	18	C09	41								
F	25	COMBE DU BERNOU	0	18	57	F05	371								
F	62	GENVROME	0	11	10	C01	444								
F	74	GENVROME	0	32	40	T04	486								
F	76	GENVROME	1	30	60	F05 MX 2	1898 1070								
F	77	GENVROME	0	55	30	P10	2765								
F	78	GENVROME	0	65	35	F08	2287								
F	81	GENVROME	0	03	90	C02 F05 A10	29 54 5								
F	87	LE PASTUREAU	0	48	25	T04 F01	127 1194								
F	91	LE PASTUREAU	0	17	80	F01	534								
F	100	LE PASTUREAU	0	46	20	F01	1386								
F	102	LE PASTUREAU	0	21	75	A10	174								
F	103	LE PASTUREAU	1	44	60	T02 A10	4596 238								
F	110	LE PASTUREAU	1	55	20	T04 P09 C08	77 981 3661								
F	383	COMBE VILLAGEOT	0	19	40	A10	155								
			A REPORTER			8 00 71	23421				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 3080 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
3080
Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
		REPORT	8	00	71		23421
COMMUNE DE PILLAC							
F	541	LE PASTUREAU	0	77	68	T04	1165
G	244	AUX MAINES	0	09	91	A10	79
G	295	LES GRANDS BOIS	0	07	70	F01	231
ZI	9	LE PASTUREAU	3	72	80	T02 04	14128
ZS	41	AUX MAINES	4	73	18	T01	23659

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		
		REPORT					0

TOTAUX 17 41 98 62683

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3100
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE PILLAC																		
F	22	COMBE DU BERNOU	0	44	56	A10	356											
F	72	GENVROME	2	41	60	T04 A09	936 896											
F	83	GENVROME	0	07	84	C02	353											
F	90	LE PASTUREAU	0	28	60	F01	858											
F	92	LE PASTUREAU	1	21	10	F01	3633											
F	485	COMBE DU BERNOU	0	01	32	C02	59											
F	487	COMBE DU BERNOU	0	01	12	F05 A10	22											
TOTAUX							4	46	14	7113	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3140
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	418	LES MAS MALANTS NORD	0	28	30	F01 A10	403 119								
C	484	LES MAS MALANTS SUD	0	30	20	A10	242								
D	382	LES RENARDS	0	07	17	F01	215								
TOTAUX			0	65	67		979	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3160
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	443	GENVROME	0	40	00	F01	1200								
TOTAUX			0	40	00		1200	TOTAUX					0		

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3180
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	265	L ARGILIER	0	14	70	A09	74								
A	267	L ARGILIER	0	03	85	PR 2	58								
A	268	L ARGILIER	0	39	75	PR 2 C11	140 2130								
A	269	L ARGILIER	1	75	60	A01 P06 C13 F01 A09	251 357 4225 3216 78								
A	319	L ARGILIER	0	71	40	PR 2 C09	674 926								
A	404	L ARGILIER	0	05	16	A09	26								
A	430	L ARGILIER	3	06	07	C01 09 A09	4624 3010 522								
B	2	BRANDE BRULEE	0	59	95	A10	480								
B	4	BRANDE BRULEE	1	42	45	P10 C01 A09	2036 992 385								
B	13	BRANDE BRULEE	2	84	00	C09 13	12770								
F	440	GENVROME	0	68	60	A10	549								
F	477	COMBE DU BERNOU	0	13	53	A09	68								
F	490	COMBE DU BERNOU	0	04	95	A09	25								
TOTAUX			11	90	01		37616	TOTAUX					0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3200
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	15	LANDE DES MOULINS A VENT	0	69	60	P02	2436								
B	16	LANDE DES MOULINS A VENT	1	22	70	P02 03	4457								
B	17	LANDE DES MOULINS A VENT	0	18	30	P02	641								
B	19	LANDE DES MOULINS A VENT	0	36	10	P02	1264								
B	20	LANDE DES MOULINS A VENT	0	23	90	P02	837								
B	23	LANDE DES MOULINS A VENT	0	39	20	P02	1372								
B	24	LANDE DES MOULINS A VENT	0	62	80	P02	2198								
B	25	LANDE DES MOULINS A VENT	0	18	60	P02	651								
B	27	LANDE DES MOULINS A VENT	1	06	98	P02	3744								
B	28	LANDE DES MOULINS A VENT	1	20	90	P02	4232								
B	30	LANDE DES MOULINS A VENT	0	35	60	P02	1246								
B	81	GRANDE BRANDE	0	08	10	P03	324								
B	86	GRANDE BRANDE	0	48	40	P03	1936								
B	87	GRANDE BRANDE	0	01	15	P03	46								
B	88	GRANDE BRANDE	0	26	80	P03	1072								
B	255	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	09	92	P02	347								
B	256	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	20	85	P02	730								
B	267	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	34	80	P02	1218								
B	277	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	24	30	P02	851								
B	278	BOIS DE PERDRIGEAU	1	05	80	P02	3703								
B	279	BOIS DE PERDRIGEAU	0	05	00	P02	175								
			A REPORTER			9 39 80	33480				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 3200 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
3200
Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	9	39	80		33480			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	281	BOIS DE PERDRIGEAU	0	12	12	A10	97								
B	287	BOIS DE PERDRIGEAU	0	18	40	F05	368								
B	290	BOIS DE PERDRIGEAU	1	87	20	C02 08 09 11 A10	1227 3328 642								
B	436	LE PIGNIER	0	68	00	C03 AF 4	1287 2114								
B	437	LE PIGNIER	0	03	40	C02	153								
B	440	LE PIGNIER	0	16	60	C13	2158								
B	444	LE PIGNIER	0	05	34	F01	160								
B	474	COMBE D ANDRIVE	1	44	50	P02 C08 A10	153 2961 332								
B	480	LE MALLARDIE	0	27	00	P02	945								
B	535	TERRE FRANCHE	0	15	85	T04 P04	150 525								
B	541	TERRE FRANCHE	1	13	10	P01 02	3576								
B	667	PEUCHEBRIE	0	11	80	A10	94								
B	681	PEUCHEBRIE	0	37	00	P01	1110								
B	685	PEUCHEBRIE	1	65	00	A09	825								
B	721	AU CLOS	0	08	30	T04	125								
B	731	CUSELE	0	77	80	P03	3112								
A REPORTER			18	51	21		58922	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 3200 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
3200
Feuillet C

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	18	51	21		58922			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	735	BOIS GUILLOT	0	26	82	P01	805								
B	736	BOIS GUILLOT	0	39	42	P01	1183								
B	740	BOIS GUILLOT	0	24	70	P07	618								
B	755	PRES LES BOIS	0	44	10	P01	1323								
B	756	PRES LES BOIS	0	33	40	C11	2338								
B	757	PRES LES BOIS	0	12	70	C09	445								
B	792	FONTAINE DE LOUMET	0	40	20	C14	6030								
B	868	LA CAILLAUDIÈRE	0	30	00	P03	1200								
B	886	LANDE DES MOULINS A VENT	0	64	30	P02	2251								
B	906	GRANDE BRANDE	0	29	35	P03	1174								
B	951	GRANDE BRANDE	0	07	07	P03	283								
B	953	GRANDE BRANDE	0	08	32	P03	333								
B	999	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	04	37	P02	153								
B	1002	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	19	66	P02	688								
B	1004	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	30	28	P02	1060								
B	1007	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	01	91	P02	67								
B	1009	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	05	62	P02	197								
B	1013	BRANDE DE PERDRIGEAU	1	07	63	P02	3767								
B	1016	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	09	87	P02	345								
B	1019	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	04	77	P02	167								
			A REPORTER			23	95	70				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 3200 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
3200
Feuillet D

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	23	95	70		83349			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1021	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	01	25	P02	44								
B	1024	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	05	13	P02	180								
B	1026	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	10	46	P02	366								
B	1029	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	04	35	P02	152								
B	1030	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	26	62	P02	932								
B	1032	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	42	30	P02	1481								
B	1037	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	13	20	P02	462								
B	1040	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	05	35	P02	187								
B	1041	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	18	09	P02	633								
B	1066	CUSELE	0	01	00	P03	40								
B	1067	BOIS GUILLOT	0	11	23	P01	337								
B	1095	BOIS DE PERDRIGEAU	0	02	50	P02	88								
C	346	LE PETIT GAUTHIER	0	94	80	A03 F01 02 A10	206 1401 61								
C	354	LE PETIT GAUTHIER	0	37	60	A03 P01 02	59 792								
C	356	LE PETIT GAUTHIER	1	11	40	P03	4456								
C	358	LE PETIT GAUTHIER	0	98	00	P01	2940								
C	414	CHEZ PRUNIER	0	41	50	P02 10	1071 545								
			A REPORTER			29	20	48				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 3200 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
3200
Feuillet E

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	29	20	48		99782			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	419	CHEZ PRUNIER	0	88	40	A09	442								
C	444	BOIS DU PIGNIER	0	17	72	C03	886								
C	447	BOIS DU PIGNIER	0	11	50	F01	345								
C	453	BOIS DU PIGNIER	0	26	30	C03	1315								
C	454	BOIS DU PIGNIER	0	30	80	C11	2156								
C	455	BOIS DU PIGNIER	0	15	50	C11	1085								
C	456	BOIS DU PIGNIER	1	42	10	C11	9947								
C	460	BOIS DU PIGNIER	0	06	45	F01	194								
C	462	BOIS DU PIGNIER	0	07	60	C01	304								
C	483	LE PETIT GAUTHIER	0	65	87	A03 P01 F01	111 515 795								
D	279	LA JAQUETTE	0	94	51	A10	756								
D	373	BOIS DE CHARRIERE	0	06	50	C02	293								
D	689	LA JAQUETTE	0	10	95	F05	219								
D	766	LA JAQUETTE	0	01	70	C02 11	32 69								
ZI	9	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	71	70	AF 4	3585								
ZI	16	GRANDE BRANDE	0	80	80	AF 4	4040								
			TOTAUX			35 98 88	126871				TOTAUX			0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3220
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	487	LE MALLARDIE	0	08	70	A10									
B	488	LE MALLARDIE	1	78	80	P10 A10								2965 956	
B	490	LE MALLARDIE	0	83	20	C08								2496	
B	503	LE MALLARDIE	2	53	60	P10 C01 08 A09								1135 4183 1342 408	
B	651	CHATAIGNERE DE BORS	0	32	90	A10								263	
B	874	LANDE DES MOULINS A VENT	0	17	81	P02								623	
C	355	LE PETIT GAUTHIER	0	30	40	P03								1216	
C	398	CHEZ PRUNIER	0	71	60	P06								1432	
C	412	CHEZ PRUNIER	0	45	80	P01								1374	
D	197	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	28	60	C02								1287	
D	201	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	28	80	F05								576	
D	213	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	10	30	F01								309	
D	224	BOIS DE LA GOUTE	0	34	00	C11								2380	
D	246	BOIS DE LA GOUTE	1	14	90	C08								3447	
D	718	BOIS DE LA GOUTE	0	16	70	C01								668	
			TOTAUX			9	56	11				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3240
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	584	CROIX DE FRAPPE	7	36	00	AF 4	36800								
B	1006	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	03	66	P02	128								
B	1008	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	01	59	P02	56								
B	1015	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	09	82	P02	344								
B	1022	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	05	78	P02	202								
C	349	LE PETIT GAUTHIER	0	86	20	P02 04 F02	5957								
ZI	11	BRANDE DE PERDRIGEAU	2	51	40	P03 A10	9196 172								

TOTAUX 10 94 45 52855

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3260
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
G	509	LE MAINE BLANC	0	15	31	PR 2 F01										
G	542	LE MAINE BLANC	0	16	44	PR 2 F01										
G	543	LE MAINE BLANC	0	39	47	F01										
G	546	LE MAINE BLANC	0	14	92	F01										
G	586	LE MAINE BLANC	0	16	43	F01										
ZC	10	LE MAINE BLANC	0	02	20	C09										
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	734	BOIS GUILLOT	0	37	70	C02										
B	743	BOIS GUILLOT	0	24	40	P09										
B	903	GRANDE BRANDE	0	15	92	P03										
B	904	GRANDE BRANDE	0	08	60	P03										
B	937	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	03	70	A01 03										
B	941	TUILERIE DU MAINE BLANC	1	30	41	A03 P03 F06										
B	965	GRANDE BRANDE	0	10	56	P03										
B	979	LANDE DE VENAUD	0	16	64	P03										
			TOTAUX			3	52	70				10863	TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3280
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	745	BOIS GUILLOT	0	15	49	C01	620								
TOTAUX			0	15	49		620	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3320
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
D	252	LES MOINES	0	10	91	F01									
D	258	LES MOINES	0	42	65	F01									
D	260	LES MOINES	1	35	90	T03 C09									
E	281	LES VIAUDES	0	00	75	C01									
E	393	LES SABLES	0	13	20	C11									
E	408	LES SABLES	0	21	94	C09									
E	420	LES SABLES	0	12	75	C03									
E	443	LES SABLES	0	35	65	C08									
E	488	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	31	00	A10									
E	808	LES SABLES	0	01	75	C09 A10									
F	228	BESSE DU PUIITS	0	03	75	P08									
F	229	BESSE DU PUIITS	0	24	65	A09									
F	230	BESSE DU PUIITS	0	76	70	A09									
F	381	COMBE VILLAGEOT	0	35	72	C01									
G	300	LES GRANDS BOIS	0	50	05	A10									
TOTAUX						4	97	37				12107			
													TOTAUX		0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3340
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	691	A LA SABLIERE	0	92	40	A03 P08 F01	93 1940 276								
TOTAUX			0	92	40		2309	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3360
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	551	LABOUROU	0	61	20	A09	306								
F	186	AU PLANTIER	1	33	50	P10 F01	1987 2813								
F	227	BESSE DU PUIITS	0	26	50	P08	795								
F	232	BESSE DU PUIITS	2	08	00	C07	20800								
G	298	LES GRANDS BOIS	0	18	00	P01	540								
G	299	LES GRANDS BOIS	0	64	95	P01 10	1045 1507								
G	322	PENCHANT DE LA VERGNE	0	56	20	A10	450								
G	324	PENCHANT DE LA VERGNE	0	26	20	F06	655								
G	330	PENCHANT DE LA VERGNE	0	29	77	A09	149								
G	341	PENCHANT DE LA VERGNE	0	18	60	P05	279								
TOTAUX			6 42 92				31326	TOTAUX			0				

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3380
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
G	312	LES GRANDS BOIS	1	29	85	P03	5194									
TOTAUX						1	29	85	5194	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3400
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	249	BOIS DE LA GOUTE	0	47	70	F05									
D	257	LE GRAND BOIS	0	04	80	C11									
D	294	BOIS DE LA SERRE	0	12	24	F01									
D	300	LES ROULLEES	0	18	90	C08									
D	301	LES ROULLEES	0	20	50	C09									
D	721	BOIS DE LA SERRE	0	88	60	PR 1									
D	722	LES ROULLEES	0	09	60	C08									
D	723	PRISE NOUVELLE	0	20	70	C11									
D	724	BOIS DE LA SERRE	0	10	20	PR 1									
D	725	BOIS DE LA SERRE	0	13	22	F01									
D	726	BOIS DE LA SERRE	1	35	88	C09									
D	734	PRISE NOUVELLE	0	96	70	C11									
D	736	LES ROULLEES	0	04	80	C08									
D	750	LE PETIT BOIS	0	15	70	C09									
D	751	LE PETIT BOIS	0	09	90	A09									
D	752	LE PETIT BOIS	0	16	20	A09									
ZO	7	LE GRAND BOIS	0	08	40	F01									
TOTAUX			5	34	04		20642	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3420
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	29	LANDE DES MOULINS A VENT	1	44	82	P02	5069								
B	38	SOUS LES MOULINS A VENT	0	01	64	P03	66								
B	39	GRANDE BRANDE	0	58	30	P03	2332								
B	216	LANDE DE VENAUD	0	32	80	P03 F01	638 506								
B	869	LANDE DES MOULINS A VENT	0	64	75	P02	2266								
B	870	LANDE DES MOULINS A VENT	0	34	75	P04	3128								
B	872	LANDE DES MOULINS A VENT	0	24	59	P04	2213								
B	878	SOUS LES MOULINS A VENT	0	64	65	P03	2586								
B	888	LANDE DES MOULINS A VENT	0	26	00	P02	910								
B	889	LANDE DES MOULINS A VENT	0	61	20	P02 04	4742								
TOTAUX			5	13	50		24456	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3440
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	46	GRANDE BRANDE	0	10	90	P04	981								
B	47	GRANDE BRANDE	0	45	00	P04	4050								
B	188	LANDE DE VENAUD	0	22	10	P02 F01	363 352								
B	312	PERDRIGEAU	0	44	60	A10	357								
B	313	PERDRIGEAU	0	02	00	A10	16								
B	1094	GRANDE BRANDE	0	08	18	P03	327								
ZI	17	GRANDE BRANDE	0	45	40	P04	4086								
ZI	23	LANDE DE VENAUD	1	10	80	P04	9972								
TOTAUX						2	88	98							20504
TOTAUX															0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3460
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	23	COMBE DU BERNOU	0	47	15	A10	377								
F	24	COMBE DU BERNOU	0	04	08	C02	184								

TOTAUX 0 51 23 561

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3480
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	266	LA CHATAIGNIERE	0	85	40	A10	683								
ZL	22	LA CHATAIGNIERE	2	03	64	A10	1629								
ZL	26	CHEZ COTINET	1	35	04	C01	5402								
TOTAUX			4	24	08		7714	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3500
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	690	A LA SABLIERE	0	62	40	C01	2496								
TOTAUX			0	62	40		2496	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3520
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	70	BOIS DE LA JEUNIE	0	05	50	A10								44	
B	80	BOIS DE LA JEUNIE	0	05	91	C11								414	
B	182	AUX JEUNIES	0	46	60	C11								3262	
B	192	AUX JEUNIES	0	04	42	A02								88	
B	275	CHEZ MERY	1	62	70	A09								814	
E	3	CROIX DE LA JEUNIE	0	03	09	C01								124	
E	4	CROIX DE LA JEUNIE	0	14	46	C01								578	
E	6	CROIX DE LA JEUNIE	0	03	00	F01								90	
E	9	CROIX DE LA JEUNIE	0	05	20	C01								208	
E	10	CROIX DE LA JEUNIE	0	08	50	C01								340	
E	12	CROIX DE LA JEUNIE	0	02	10	C09								74	
E	15	CROIX DE LA JEUNIE	0	00	46	F01								14	
E	19	CROIX DE LA JEUNIE	0	10	60	PR 1								318	
E	20	CROIX DE LA JEUNIE	0	09	66	PR 1								290	
E	21	CROIX DE LA JEUNIE	0	19	13	PR 1								574	
E	22	CROIX DE LA JEUNIE	0	09	88	PR 1								296	
E	23	CROIX DE LA JEUNIE	0	30	96	PR 1								929	
E	25	CROIX DE LA JEUNIE	0	41	85	PR 1								1256	
E	37	CROIX DE LA JEUNIE	0	08	68	F05								174	
E	65	FONT DE CHEZ LEBRY	0	06	80	A10								54	
E	66	FONT DE CHEZ LEBRY	0	05	40	C11								378	
			A REPORTER			4 04 90					A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3520
Feuillet B

Compte 3520 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	4	04	90		10319			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	67	FONT DE CHEZ LEBRY	0	05	60	C09	196								
E	68	FONT DE CHEZ LEBRY	0	05	80	C13	754								
E	87	FONT DE CHEZ LEBRY	0	09	90	A09	50								
E	113	CHEZ NONET	0	29	30	C12 MX 2	381 752								
E	115	CHEZ NONET	0	03	60	PR 2	54								
E	116	CHEZ NONET	0	13	80	A01 PR 2	655 109								
E	208	LES BOUEGES	0	29	40	PR 1	882								
E	209	LES BOUEGES	0	30	70	PR 1	921								
E	210	LES BOUEGES	0	00	64	PR 2	10								
E	211	LES BOUEGES	0	02	66	PR 2	40								
E	212	LES BOUEGES	0	16	41	PR 1	492								
E	213	LES BOUEGES	0	09	97	PR 1	299								
E	239	LES BOUEGES	0	17	40	C09 A10	463 33								
E	241	LES BOUEGES	0	07	00	C13	910								
E	242	LES BOUEGES	0	11	20	C13	1456								
E	257	LES BOUEGES	3	33	60	A03 P03 A09	45 11925 132								
E	260	LES BOUEGES	0	78	15	T03	2345								
A REPORTER			10	10	03		33223	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3520
Feuillet C

Compte 3520 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
		REPORT	10	10	03		33223			REPORT					0	
COMMUNE DE PILLAC																
E	261	LES BOUEGES	5	48	00	A01 T03 PR 2 C08	1255 10059 2989 27									
E	262	LES BOUEGES	1	04	40	A01 PR 2 C08	3952 249 1449									
E	263	LES BOUEGES	3	20	65	A01 T03 MX 1 A10	2727 8790 12									
E	449	PETIT ETANG	0	24	80	A09	124									
E	739	LES CAILLAUDS	0	16	60	A10	133									
E	750	CROIX DE LA JEUNIE	0	04	10	C01	164									
E	821	LES BOUEGES	2	20	12	T02 C03 A09 10	1570 791 1107									
E	825	FONT DE CHEZ LEBRY	0	35	22	P06 F01 A09	182 472 52									
F	96	LE PASTUREAU	0	16	40	A10	131									
F	168	AU PLANTIER	0	63	25	P08 C02 A10	322 1674 123									
F	378	COMBE VILLAGEOT	0	61	32	F01 A09	1209 105									
F	385	COMBE VILLAGEOT	0	19	40	C08	582									
			A REPORTER			24	44	29				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3520
Feuillet D

Compte 3520 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	24	44	29		73473			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
F	389	COMBE VILLAGEOT	0	39	82	C01 A09	1276 40								
F	394	CHEZ CHAMPETREMIER	1	31	70	A03 P06	81 2309								
F	412	CROIX DE TORTE	4	47	68	A03 P06 C03 F01 A09 10	558 487 1771 2733 1038								
G	255	AUX MAINES	0	05	00	F01	150								
G	256	AUX MAINES	1	34	80	F01 05 A10	1870 497 381								
G	285	LES GRANDS BOIS	0	27	50	F01	825								
ZP	43	CHEZ NONET	2	29	00	PR 2	3435								
ZP	44	CHEZ NONET	0	17	90	A01 PR 2	38 263								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	925	PRES LES BOIS	0	78	90	C09 A10	834 440								
TOTAUX			35	56	59		92499	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3540

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	747	AUX JEUNIES	0	03	42	P06 C09 A09	19 71 2								
B	751	AUX JEUNIES	0	03	62	PR 2 C01 A09	1 102 5								
E	117	LES CAILLAUDA	0	16	60	A01 C09	77 554								
E	804	LES BOUEGES	0	08	01	A09	40								
E	827	FONT DE CHEZ LEBRY	0	08	04	F01	241								

Legend INTEGREM

TOTAUX 0 39 69 1112

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3560
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	455	PETIT ETANG	0	63	00	A10	504								
TOTAUX			0	63	00		504	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3580
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	200	BESSE DU PUIITS	1	48	20	P09 A10	1844 764								
TOTAUX			1	48	20		2608	TOTAUX						0	

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
3600
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	247	AUX MAINES	0	58	20	F01									
G	257	AUX MAINES	0	42	80	F01									
G	259	AUX MAINES	0	48	80	F01									
G	264	AUX MAINES	0	39	00	F01									
G	273	AUX MAINES	0	14	90	C07									
G	316	LES GRANDS BOIS	1	09	20	F05									
G	317	LES GRANDS BOIS	0	07	80	F01									
G	323	PENCHANT DE LA VERGNE	0	73	57	P04									
G	325	PENCHANT DE LA VERGNE	0	91	97	A10									
G	332	PENCHANT DE LA VERGNE	0	27	17	F01									
G	335	PENCHANT DE LA VERGNE	0	25	45	A09									
G	338	PENCHANT DE LA VERGNE	0	20	80	P10									
G	348	PENCHANT DE LA VERGNE	0	30	60	P09									
G	393	LE PARLOME	3	21	80	C14									
TOTAUX			9	12	06		68252	TOTAUX			0				

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3620
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	614	LE PAGAN	0	04	70	C11	329									
B	616	LE PAGAN	0	12	02	C09	421									
TOTAUX						0	16	72	750	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte

3660

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU					
C	351	LE PETIT GAUTHIER	0 43 10	P02 A10	711 182
C	367	LE PETIT GAUTHIER	0 21 24	C08	637
C	410	CHEZ PRUNIER	0 14 20	P10	710
C	418	CHEZ PRUNIER	0 66 10	C11 A10	2388 256
ZL	18	LE PETIT GAUTHIER	0 14 00	C09	490
TOTAUX			1 58 64		5374

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Lot
TOTAUX					0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3680
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	670	PEUCHEBRIE	0	68	80	A10	550								
TOTAUX			0	68	80		550	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3700
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1107	LES PRADELLES	0	14	60	A09	73								
B	1113	LES PRADELLES	0	27	60	C09	966								
TOTAUX			0	42	20		1039	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3720
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	41	LA SABLIERE	0	43	75	F01	1313								
B	64	BOIS DE LA JEUNIE	0	21	60	C03 A10	131 152								
B	66	BOIS DE LA JEUNIE	0	12	20	A10	98								
B	68	BOIS DE LA JEUNIE	0	02	40	A10	19								
B	71	BOIS DE LA JEUNIE	0	05	00	A10	40								
B	164	LE BALINTANT	0	07	32	A10	59								
B	165	LE BALINTANT	0	19	83	C01 A10	471 64								
B	166	LE BALINTANT	0	05	75	C08	173								
B	171	AUX JEUNIES	0	10	60	C09	371								
B	172	AUX JEUNIES	0	19	60	C09	686								
B	173	AUX JEUNIES	0	11	90	F01	357								
B	174	AUX JEUNIES	0	37	40	C09	1309								
B	175	AUX JEUNIES	0	23	50	A10	188								
B	179	AUX JEUNIES	0	25	40	A10	203								
B	184	AUX JEUNIES	0	45	00	C09 A10	470 252								
B	186	AUX JEUNIES	0	02	40	A10	19								
B	188	AUX JEUNIES	0	24	50	A10	196								
E	13	CROIX DE LA JEUNIE	0	02	00	A09	10								
			TOTAUX			3	20	15				TOTAUX			0

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
3740
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	77	BOIS DE LA JEUNIE	0	24	43	C09	855									
TOTAUX							0 24 43	855	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3760
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	487	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	22	60	P03									
E	714	PUYFERRA	2	54	92	P03									
TOTAUX						2	77	52						11101	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3780
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
ZS	28	CHEZ CONORD	0	32	35	PR 2	485									
ZS	32	CHEZ CONORD	0	01	41	PR 2	21									
ZS	37	CHEZ CONORD	0	14	40	PR 2	216									
ZS	38	CHEZ CONORD	0	18	40	PR 2	276									
ZS	39	CHEZ CONORD	2	12	89	PR 2	3193									
ZS	40	CHEZ CONORD	11	67	08	A03 PR 2 C11 F01 A09 10	462 3522 15167 451 3510									
TOTAUX							14 46 53	27303	TOTAUX							0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3800
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZS	57	CHEZ CONORD	0	02	00	PR 2	30								
TOTAUX			0	02	00		30	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3820
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	898	LA CAILLAUDIERE	0	64	30	P03	2572								
TOTAUX			0	64	30		2572	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3840
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	55	BOIS DE LA JEUNIE	0	06	60	P06								132	
B	658	BRANDE BRULEE	0	03	90	MX 2								117	
F	39	COMBE DU BERNOU	0	39	45	A10								316	
F	40	COMBE DU BERNOU	0	04	21	C01								168	
F	41	COMBE DU BERNOU	0	04	26	C01								170	
G	310	LES GRANDS BOIS	1	36	40	A10								1091	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	693	LAUMENDE	0	60	30	A03 F01								34 1605	
TOTAUX						2	55	12						3633	
TOTAUX														0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3860
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE PILLAC																		
A	128	LES MAINES	0	44	00	C09	1540											
B	743	LA SABLIERE	0	00	92	MX 2	28											
F	374	CROIX DE TORTE	0	72	30	A09	362											
F	375	COMBE VILLAGEOT	0	43	40	A09	217											
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																		
B	671	PEUCHEBRIE	0	34	00	A10	272											
TOTAUX							1	94	62	2419	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3880
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZR	95	CHARRIERE	0	26	22	A09	131								
TOTAUX			0	26	22		131	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3900
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	2	LANDE DES MOULINS A VENT	0	25	40	P04	2286								
B	3	LANDE DES MOULINS A VENT	2	03	40	P04	18306								
B	7	LANDE DES MOULINS A VENT	0	30	40	P04	2736								
B	8	LANDE DES MOULINS A VENT	0	05	20	P03	208								
B	481	LE MALLARDIE	1	63	30	P02 A10	2106 825								
B	489	LE MALLARDIE	0	83	40	P02 A10	1952 221								
C	421	CHEZ PRUNIER	0	68	60	P02 C08	596 1547								
C	422	CHEZ PRUNIER	0	11	98	C02	539								
C	425	CHEZ PRUNIER	0	87	10	C09	3049								
C	556	CHEZ PRUNIER	0	26	76	P10	1338								
TOTAUX			7 05 54				35709	TOTAUX			0				

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3920
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	560	SOUS LA TUILERIE	0	62	50	PR 2	938								
B	561	SOUS LA TUILERIE	1	71	20	PR 2 F01	460 4217								
B	572	LA TERRIERE	0	51	20	A09	256								
C	319	TERRE DE LA TUILERIE	0	35	90	F01	1077								
ZS	1	CLOS DE RAFFOUX	0	02	00	T02	80								
ZS	5	CLOS DE RAFFOUX	0	38	80	P03	1552								
TOTAUX			3	61	60		8580	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3940
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
ZS	19	CHAMPETREMIER	1	16	50	PR 2	1748								
ZS	20	CHAMPETREMIER	0	46	60	A10	373								

TOTAUX 1 63 10 2121

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3960
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	222	BESSE DU PUIITS	0	65	80	A09	329								
TOTAUX			0 65 80			329			TOTAUX			0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
3980
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
D	250	BOIS DE LA GOUTE	0	26	50	C08	795								
D	253	LE GRAND BOIS	0	22	80	C11	1596								
D	259	LE GRAND BOIS	0	05	60	F01	168								
D	262	LE GRAND BOIS	0	23	60	F01	708								
ZO	8	LE GRAND BOIS	0	97	60	F01	2928								
TOTAUX			1	76	10		6195	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4000
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	75	GRANDE BRANDE	0	07	30	PR 2									
B	78	GRANDE BRANDE	0	13	30	PR 2									
B	949	GRANDE BRANDE	0	23	88	PR 2									
B	955	GRANDE BRANDE	0	09	31	PR 2									
B	956	GRANDE BRANDE	0	06	82	PR 2									
B	958	GRANDE BRANDE	0	24	02	PR 2									
B	960	GRANDE BRANDE	0	03	52	PR 2									
ZI	14	GRANDE BRANDE	0	64	30	A07									

TOTAUX 1 52 45 7753

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4020
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	1	GRANDS CHAMPS	0	09	95	C13	1294								
G	245	AUX MAINES	0	19	60	F01	588								
G	263	AUX MAINES	0	22	62	A10	181								
ZH	5	LES JARTES	0	55	20	F05	1104								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	774	LES TRIMOULADES	0	06	40	PR 1	192								
B	775	LES TRIMOULADES	2	22	60	PR 1 F02	5057 1891								
B	791	FONTAINE DE LOUMET	1	09	70	C12	9873								
B	795	FONTAINE DE LOUMET	0	92	40	P10 C07	2414 4412								
B	801	FONTAINE DE LOUMET	0	24	90	C07	2490								
B	804	FONTAINE DE LA MATELINE	0	28	30	PR 2 C13	77 3013								
B	805	FONTAINE DE LA MATELINE	0	62	75	C13	8158								
B	910	FONTAINE DE LA MATELINE	4	75	00	P03 C07 F01 02	2741 12864 9177								
B	1197	LA REPUBLIQUE	0	14	12	PR 2	212								
B	1199	LA REPUBLIQUE	1	56	34	C05	12507								
			TOTAUX			12 99 88	78245				TOTAUX			0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4040
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
ZS	15	PENCHANT DE LA VERGNE	0	53	30	C02	2399								
TOTAUX			0	53	30		2399	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte

4060

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	741	LE PETIT BOIS	0	26	80	PR 2 AF 1 A09	47 173 89								
D	744	LE PETIT BOIS	0	24	30	C08	729								
TOTAUX			0	51	10		1038	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4080

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
E	122	LES CAILLAUDS	0	17	10	F05	342									
E	123	LES CAILLAUDS	0	15	00	A10	120									
E	124	LES CAILLAUDS	0	11	70	A09	59									
E	127	LES CAILLAUDS	0	16	40	C01	656									
E	128	LES CAILLAUDS	0	06	78	C01	271									
E	820	LES BOUEGES	0	31	67	A09	158									
TOTAUX						0	98	65	1606	TOTAUX						0

Logiciel INTEGREM

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
4100
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	540	LES AGRIERS	0	04	02	F05	80								
TOTAUX			0	04	02		80	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4120
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
D	255	LES MOINES	0	19	70	F01	591								
D	401	LES MOINES	0	22	08	F01	662								

TOTAUX 0 41 78 1253

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4140
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC							
E	71	FONT DE CHEZ LEBRY	0	34	70	P03	1388
E	82	FONT DE CHEZ LEBRY	0	78	80	P03 A09	1811 168
TOTAUX							1 13 50 3367

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		
TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4160
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	336	PERDRIGEAU	1	81	00	MX 2	5430									
ZI	12	GRANDE BRANDE	1	11	40	P04	10026									
ZI	26	LANDE DE VENAUD	4	20	70	P03 04	24792									
TOTAUX						7	13	10	40248	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4180
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	298	BOIS DE PERDRIGEAU	0	34	47	C09	1206								
B	442	LE PIGNIER	0	30	80	F01	924								
B	443	LE PIGNIER	0	15	76	F01	473								
TOTAUX			0	81	03		2603	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4200
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	67	BOIS DE LA JEUNIE	0	32	30	A10	258								
TOTAUX			0	32	30		258	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4220
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC							
E	474	PETIT ETANG	0	53	13	A09	266
E	476	PETIT ETANG	0	70	05	A09	350
E	495	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	03	70	A10	30
E	524	PUYFERRA	0	25	20	P03	1008
TOTAUX			1	52	08		1654

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		
TOTAUX							
0							

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4240
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
ZL	42	LE BAILLARGEAU	0	23	10	T01	1155								
TOTAUX			0	23	10		1155	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4260
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	275	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	23	00	P02	805								
B	1012	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	08	52	P02	298								
B	1027	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	16	40	P02	574								
B	1036	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	07	52	P02	263								
B	1039	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	17	15	P02	600								
B	1042	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	02	51	P02	88								
TOTAUX			0 75 10				2628	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4280
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	99	LE PASTUREAU	1	45	35	P06 A09 10	155 735								
TOTAUX			1	45	35		890	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4300
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	247	BOIS DE LA GOUTE	0	73	00	C09	2555								
TOTAUX			0	73	00		2555	TOTAUX						0	

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
4320

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
E	520	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	17	30	P04	1557									
G	344	PENCHANT DE LA VERGNE	0	19	50	T04	293									
G	345	PENCHANT DE LA VERGNE	0	52	27	P03	2091									
TOTAUX						0	89	07	3941	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4340
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	602	LA TUILERIE	0	00	64	F01	19								
C	669	LE BOITEAU	0	13	62	T03	409								
C	670	LE BOITEAU	0	09	00	F01	270								
C	673	LE BOITEAU	0	12	40	T03	372								
C	679	LE BOITEAU	0	21	10	T03 F01	503 130								
C	683	LE BOITEAU	0	06	22	F01	187								
C	687	LE BOITEAU	0	05	80	T03 F01	86 88								
C	688	LE BOITEAU	0	11	32	T03	340								
C	690	LE BOITEAU	0	09	90	C09	347								
C	693	LE BOITEAU	0	01	73	A10	14								
C	694	LE BOITEAU	0	03	90	A10	31								
C	699	CHEZ FIARD	0	01	29	C01	52								
C	701	CHEZ FIARD	0	11	65	F01	350								
C	702	CHEZ FIARD	0	33	75	P06	675								
C	704	CHEZ FIARD	0	26	06	P09	912								
C	705	CHEZ FIARD	0	11	67	A10	93								
C	706	CHEZ FIARD	0	15	00	F06	375								
C	709	CHEZ FIARD	0	19	62	C09	687								
C	710	CHEZ FIARD	0	03	49	C09	122								
C	715	CHEZ FIARD	0	13	20	F01	396								
A REPORTER			2	31	36		6458	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 4340 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
4340
Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
		REPORT	2	31	36		6458
COMMUNE DE PILLAC							
C	744	CHEZ FIARD	0	03	40	F01	102
C	879	LE BOITEAU	0	00	26	A10	2
D	72	LES RENARDS	0	01	85	A10	15
D	74	LES RENARDS	0	05	30	P08	159
D	77	LES RENARDS	0	02	04	F05	41
D	78	LES RENARDS	0	03	50	C09	122
D	80	LES RENARDS	0	41	97	A10	336
D	81	LES RENARDS	0	19	52	A09	98
D	85	LES RENARDS	0	12	48	F01	374
D	257	LES MOINES	0	21	70	A10	174
D	360	LES MOINES	0	59	69	C09	2089
D	376	LES RENARDS.....	0	07	32		
E	481	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	02	17	P03	87
F	95	LE PASTUREAU	0	03	60	C11	252
F	97	LE PASTUREAU	1	82	65	P04 A09	762 871
F	108	LE PASTUREAU	0	04	65	A10	37
F	162	AU PLANTIER	0	36	30	P08	1089
F	166	AU PLANTIER	1	20	85	P07	3021
F	167	AU PLANTIER	0	25	05	A10	200
F	169	AU PLANTIER	0	02	01	A09	10

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		
		REPORT					0

A REPORTER 7 87 67 16299

A REPORTER 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4340
Feuillet C

Compte 4340 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	7	87	67		16299			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
F	176	AU PLANTIER	0	48	95	A09	245								
F	177	AU PLANTIER	1	17	80	A10	942								
F	188	AU PLANTIER	0	56	30	P06	1126								
F	409	LE PASTUREAU	0	56	40	P06	1128								
F	496	AU PLANTIER	0	07	94	A09 10	62								
F	499	AU PLANTIER	0	00	56	P06	11								
TOTAUX			10	75	62		19813	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4360
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	52	GENVROME	0	36	00	C09	1260								
TOTAUX			0	36	00		1260	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4380
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	887	LANDE DES MOULINS A VENT	0	26	50	P02	927								
TOTAUX			0	26	50		927	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4400
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	31	SOUS LES MOULINS A VENT	0	21	94	P03	878								
B	134	LES PIERRIERES DES AVENAUD	1	27	80	C02 F05	3182 1142								
B	233	LANDE DE VENAUD	0	15	90	P03	636								
B	234	LANDE DE VENAUD	0	05	90	P03	236								
B	294	BOIS DE PERDRIGEAU	0	05	26	A10	42								
B	297	BOIS DE PERDRIGEAU	0	30	97	A08 F01	145 493								
B	314	PERDRIGEAU	0	18	00	A10	144								
B	515	CANTON DE LA MOTTE	0	18	42	P03	737								
B	516	CANTON DE LA MOTTE	0	26	16	P03	1046								
B	517	CANTON DE LA MOTTE	0	13	02	P03	521								
B	518	CANTON DE LA MOTTE	0	07	34	P03	294								
B	935	SOUS LES MOULINS A VENT	0	99	85	P03	3994								
B	946	LANDE DE VENAUD	0	14	37	P03	575								
B	950	GRANDE BRANDE	0	11	52	P03	461								
B	954	GRANDE BRANDE	0	12	11	P03	484								
B	961	GRANDE BRANDE	0	18	98	P03	759								
B	1000	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	26	28	P03	1051								
B	1001	BRANDE DE PERDRIGEAU	2	18	64	P03	8746								
B	1003	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	01	24	P02	43								
ZI	8	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	35	40	P03 A10	1020 79								
			A REPORTER			7 29 10	26708				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4400
Feuillet B

Compte 4400 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	7	29	10		26708			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZI	28	LANDE DE VENAUD	1	82	40	P03	7296								
ZI	31	LANDE DE VENAUD	0	53	50	F01	1605								
ZI	34	LANDE DE VENAUD	1	76	50	T04 A10	1300 719								
TOTAUX			11	41	50		37628	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4420
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	36	COMBE DU BERNOU	0	57	80	A10	462								
TOTAUX			0	57	80		462	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4440
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	282	BOIS DE PERDRIGEAU	0	31	90	C11	2233								
TOTAUX			0	31	90		2233	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4460
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	291	BOIS DE LA SERRE	0	17	60	A09	88								
TOTAUX			0	17	60		88	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4480
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	128	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	16	74	A10	134								
TOTAUX			0	16	74		134	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4500
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	296	LES MAINES	0	03	09	C11	216								
TOTAUX			0 03 09			216			TOTAUX			0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4520
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	439	LE PIGNIER	0	03	50	F01	105								
TOTAUX			0	03	50		105	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4540
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	352	LE PETIT GAUTHIER	0	43	10	P02 A10	684 188								
TOTAUX			0	43	10		872	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4560
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	261	AUX MAINES	0	55	75	F05	1115								
TOTAUX			0	55	75		1115	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4580

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	615	CHEZ MEILLY	0	23	30	C08	699								
B	644	CHATAIGNERE DE BORS	0	50	00	F01	1500								
B	652	CHATAIGNERE DE BORS	0	52	40	A10	419								
B	656	AU SAC	0	85	90	F05 A10	454 505								
B	673	PEUCHEBRIE	0	19	00	P06	380								
B	862	AU SAC	1	78	94	A09	895								
B	881	AUX PETITES FONTAINES	0	22	40	C08	672								
D	268	LES GRANDES CHAUMES	0	41	70	F01	1251								
D	715	LES GRANDES CHAUMES	3	03	20	C01 A10	7020 1022								

TOTAUX 7 76 84 14817

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4600
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																		
B	657	AU SAC	0	09	20	A09	46											
D	336	CHEZ LAVIS	1	44	70	C03	7235											
D	366	BOIS DE CHARRIERE	0	70	50	T02	2820											
D	377	BOIS DE CHARRIERE	0	06	50	C02	293											
TOTAUX							2	30	90	10394	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4620
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	203	BEAU REGARD	0	05	83	A10	47								
A	204	BEAU REGARD	13	76	25	P01 06 C11 F05 A09	8162 4038 24555 10308 181								
A	273	L ARGILIER	1	17	95	C11 A10	6438 208								
A	274	L ARGILIER	1	00	90	A09	505								
A	303	BEAU REGARD	2	00	30	P01 02 05	5372 483								
A	405	L ARGILIER	0	12	64	A09 10	83								
A	429	L ARGILIER	1	28	13	A09	641								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	659	AU SAC	0	08	40	A09	42								
B	991	LAUMENDE	1	01	80	A09	509								
B	1099	LES PRADELLES	0	59	91	C09	2097								
B	1105	LES PRADELLES	0	55	50	PR 2	833								
B	1118	LES PRADELLES	0	06	50	PR 2	98								
B	1125	COMBE DE LA BICHE	0	17	30	A10	138								
B	1127	COMBE DE LA BICHE	0	09	40	A09	47								
B	1131	COMBE DE LA BICHE	0	14	90	C01	596								
D	199	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	20	88	C11	1462								
			A REPORTER			22	36	59				66843			
			A REPORTER									0			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4620
Feuillet B

Compte 4620 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	22	36	59		66843			REPORT				0	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	208	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	05	30	A10	42								
D	211	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	17	20	A10	138								
D	214	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	53	20	A10	426								
D	255	LE GRAND BOIS	0	19	20	F05	384								
D	400	LES ESSARDS	0	38	20	C02	1719								
D	401	BOIS DU SABLLOT	0	77	20	C09	2702								
D	422	FONT DE GUERISON	0	82	70	A10	662								
ZM	26	COMBE DE LA BICHE	1	59	60	PR 2	2394								
ZR	32	CHARRIERE	0	12	00	C08	360								
ZR	34	CHARRIERE	0	35	80	C09	1253								
TOTAUX			27	36	99		76923	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4640
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	207	LA RERIE	0	30	80	A02 PR 2 A09	71 176 77								
A	208	LA RERIE	0	38	60	C08	1158								
A	209	LA RERIE	1	69	20	C09	5922								
TOTAUX			2	38	60		7404	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4660
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	628	CHEZ MEILLY	0	06	90	A09									
B	630	AUX PETITES FONTAINES	0	24	60	A03 F05									
B	635	AUX PETITES FONTAINES	0	11	60	A09									
B	637	AUX PETITES FONTAINES	0	53	40	A03 F05									
B	638	AUX PETITES FONTAINES	0	28	45	A03 F05									
B	640	AUX PETITES FONTAINES	0	25	50	A09									
B	675	PEUCHEBRIE	0	60	00	P10 F01 A09									
B	686	AU PENDILLAUD	3	54	50	PR 2 F01									
B	865	CHEZ MEILLY	1	03	00	A03 C02 A09									
B	880	AUX PETITES FONTAINES	8	18	80	A03 T04 C02 09 F05									
D	429	LA BRANDILLE	2	02	20	P08 F05									
ZR	28	CHEZ MEILLY	5	29	80	T04									
ZR	29	CHEZ MEILLY	0	06	80	A09									
ZS	36	CHEZ CONORD	0	45	43	A10									
			A REPORTER			22 70 98	47181				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4660
Feuillet B

Compte 4660 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	22	70	98		47181			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZS	58	CHEZ CONORD	1	22	52	PR 2 C13	1354 4193								
ZS	62	CHEZ CONORD	1	40	14	AF 4	7007								
ZS	66	CHEZ CONORD	13	41	38	A03 PR 2 P09 F01 AF 4	844 4587 1428 1616 38602								
TOTAUX			38	75	02		106812	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4680
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	197	CROIX DE CHEZ MERY	0	10	83	F01									
B	198	CROIX DE CHEZ MERY	0	10	44	C02									
B	200	CROIX DE CHEZ MERY	0	07	41	F02									
B	212	CHEZ PASQUET	0	09	22	F02									
B	213	CHEZ PASQUET	0	10	70	C03									
B	214	CHEZ PASQUET	1	37	57	F01									
B	217	CHEZ PASQUET	2	06	62	C03 08 F01 A10	5001 1047 643 402								
B	276	CHEZ MERY	0	00	12	A09	1								
B	277	CHEZ MERY	0	00	99	A09	5								
B	278	CHEZ MERY	0	02	45	A09	12								
B	683	LE CADILLAUD	0	13	39	C11	937								
B	687	LE CADILLAUD	0	09	70	C11	679								
B	689	LE CADILLAUD	0	04	50	F01	135								
E	740	LES CAILLAUDS	0	71	90	C05 A10	4083 167								
TOTAUX			4	95	84		19151	TOTAUX					0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4700
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
ZP	1	CHEZ NONET	1	87	80	PR 2 A09	2562 85								
TOTAUX			1	87	80		2647	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4740
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																		
B	724	CUSELE	0	30	95	F01	929											
TOTAUX							0	30	95	929	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4780
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	454	L AUZONNE	0	11	30	MX 2									339	
B	468	L AUZONNE	0	04	20	A09									21	
B	470	L AUZONNE	0	03	15	A09									16	
B	625	LE PAGAN	0	30	13	A09									151	
TOTAUX							0	48	78							527
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4800
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	465	BOIS DE LA COMBE	0	34	60	A03 C09 F01	86 83 452								
TOTAUX			0	34	60		621	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4820
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	9	BRANDE BRULEE	0	33	80	C08	1014									
B	39	LA SABLIERE	1	70	95	C09	5983									
B	43	LA SABLIERE	0	23	34	P09	817									
B	371	LE POUYAUD	0	17	10	A10	137									
B	373	LE POUYAUD	1	11	50	A10	892									
B	378	LE POUYAUD	0	55	20	A10	442									
B	745	LA SABLIERE	0	07	51	C08 AF 1	130 95									
ZK	1	LA SABLIERE	1	97	30	AF 1	5919									
ZK	15	LE POUYAUD	2	46	70	T03 AF 7	4240 5269									
ZL	8	LE BAILLARGEAU	3	59	00	T01 AF 5	16844 1107									
ZL	10	LA BERLANDIE	4	82	60	A02 AF 6 7	7478 6077									
ZL	53	LA BERLANDIE	0	66	10	A02	1322									
TOTAUX						17	71	10	57766	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4840
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1145	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	05	64	PR 2	85								
B	1149	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	20	82	A03 PR 2	65 117								
TOTAUX			0	26	46		267	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4860
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	304	BEAU REGARD	1	00	00	P04 A09									4285 262
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1100	LES PRADELLES	0	62	60	F05									1252
B	1115	LES PRADELLES	0	09	20	F05									184
TOTAUX						1	71	80							5983
TOTAUX															0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4900
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	77	LES BOIS	0	05	33	T03									
A	78	LES BOIS	0	05	40	T03									
A	79	LES BOIS	0	13	67	T03									
A	80	LES BOIS	0	50	87	T03									
A	81	LES BOIS	0	06	10	F01									
A	82	LES BOIS	0	08	15	F01									
A	83	LES MAINES	0	01	87	T03									
A	84	LES MAINES	0	43	35	T03									
A	99	LES MAINES	0	24	60	F01									
A	108	LES MAINES	0	02	00	F01									
A	142	LES MAINES	0	11	14	T03									
A	143	LES MAINES	0	35	36	T03									
A	144	LES MAINES	0	20	90	T03									
A	145	LES MAINES	0	28	82	T03									
A	146	LES MAINES	0	17	10	T03 F01	230 284								
A	403	LES BOIS	0	02	93	T03	88								
TOTAUX			2	77	59		8330	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4920
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	73	LES BOIS	0	02	60	F02									91
A	76	LES BOIS	0	24	55	AF 4 A10									325 144
A	87	LES MAINES	0	10	40	T03									312
A	89	LES MAINES	0	16	15	T03									485
A	115	LES MAINES	0	06	98	P08									209
A	119	LES MAINES	0	06	50	F01									195
A	148	LES MAINES	0	03	00	F01									90
A	168	COMBE DU MILIEU	0	23	30	PR 2 C01									54 789
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	368	BOIS DE CHARRIERE	0	08	10	A10									65
D	380	BOIS DE CHARRIERE	0	48	10	F01									1443
D	382	BOIS DE CHARRIERE	0	42	30	F01									1269
D	385	LES ESSARDS	0	31	60	F01									948
TOTAUX			2	23	58										6419
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4940
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	265	LES GRANDES CHAUMES	0	24	10	F05	482								
D	747	LE PETIT BOIS	0	18	40	F05	368								
TOTAUX			0 42 50				850	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
4980
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	184	AU PLANTIER	0	03	46	P08	104								
F	187	AU PLANTIER	0	87	90	P07	2198								
F	498	AU PLANTIER	0	01	81	P07	45								

TOTAUX 0 93 17 2347

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5020
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	240	LES BOUEGES	1	44	90	P03 MX 2	3249 1910								
E	250	LES BOUEGES	0	16	10	P03	644								

TOTAUX 1 61 00 5803

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5040
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	674	PEUCHEBRIE	0	47	10	A10	377								
TOTAUX			0	47	10		377	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5060
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZS	10	FONTAINE DE MEILLY	0	12	30	P10	615								
TOTAUX			0	12	30		615	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5080
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	260	AUX MAINES	0	49	40	F01	1482								
TOTAUX			0	49	40		1482	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5100
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	703	CHEZ FIARD	0	17	85	P06	357								
D	384	LES RENARDS	0	07	89	F01	237								
TOTAUX			0	25	74		594	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5140
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	494	AU PLANTIER	0	03	13	A09 10	20								
TOTAUX			0	03	13		20	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5160
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	30	CROIX DE LA JEUNIE	0	17	97	P02									
E	31	CROIX DE LA JEUNIE	0	31	63	P02								1107	
E	32	RAFAILLAT	0	01	06	A02								21	
E	33	CROIX DE LA JEUNIE	0	51	43	PR 1 P02								343 1400	
E	34	CROIX DE LA JEUNIE	0	07	74	P02								271	
E	35	CROIX DE LA JEUNIE	0	06	70	P02								234	
E	48	CROIX DE LA JEUNIE	0	02	50	P02								88	
E	217	LES BOUEGES	0	02	19	P03								88	
E	758	CROIX DE LA JEUNIE	0	06	44	A10								52	
F	174	AU PLANTIER	0	04	72	A10								38	
F	439	AU PLANTIER	0	01	84	A06								74	
ZR	55	BOIS VERT	0	13	00	C01 A10								518	
TOTAUX			1	47	22		TOTAUX							0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5180
Feuille Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	189	AU PLANTIER	0	41	10	A07 AF 1	851 978								
F	191	AU PLANTIER	0	49	80	P04 09	2046 947								
F	198	BESSE DU PUIITS	1	01	05	F05 AF 4	1262 1898								
F	199	BESSE DU PUIITS	0	22	07	A09	110								
F	500	AU PLANTIER	0	02	92	F05 AF 4	12 117								
TOTAUX			2	16	94		8221	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5200
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.												
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE PILLAC																		
B	57	BOIS DE LA JEUNIE	0	08	75	A10												
B	72	BOIS DE LA JEUNIE	0	05	30	A10												
B	177	AUX JEUNIES	0	06	30	A10												
B	397	LE POUYAUD	0	08	40	F01												
B	409	LE POUYAUD	0	12	90	F01												
B	412	LE POUYAUD	0	04	00	T01												
B	415	LE POUYAUD	0	07	80	F01												
B	419	LE POUYAUD	0	04	60	PR 2												
C	311	LES AGOUTAILLES	0	17	90	C11												
C	312	LES AGOUTAILLES	0	08	30	C11												
C	612	LES AGOUTAILLES	0	14	26	C09												
C	682	LE BOITEAU	0	06	45	F01												
C	770	LES AGOUTAILLES	0	78	96	C03												
D	123	LES BORDIERES	0	20	00	F05												
F	160	AU PLANTIER	0	94	95	P07												
G	326	PENCHANT DE LA VERGNE	0	84	62	P10 A09												
TOTAUX						3	83	49				11799	TOTAUX					
													0					

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5240
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.											
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot		
			HA	A	CA						HA	A	CA				
COMMUNE DE PILLAC																	
B	385	LE POUYAUD	0	26	62	A10	213										
B	392	LE POUYAUD	0	03	90	C08	117										
B	396	LE POUYAUD	0	07	20	C13	936										
B	455	L AUZONNE	0	20	70	P06	414										
B	467	L AUZONNE	0	73	40	AF 1	2202										
B	469	L AUZONNE	0	03	70	A09	19										
B	471	L AUZONNE	0	01	74	A09	9										
B	472	L AUZONNE	0	01	89	A09	9										
B	473	L AUZONNE	0	10	90	A09	55										
B	482	L AUZONNE	0	18	11	P08	543										
B	621	LE PAGAN	0	17	15	AF 3	686										
B	622	LE PAGAN	0	09	95	AF 3	398										
B	623	LE PAGAN	0	09	80	AF 3	392										
B	626	LE PAGAN	0	27	20	AF 1	816										
B	628	LE PAGAN	0	10	33	A10	83										
B	632	LE PAGAN	0	16	20	P08 A09	363 21										
B	646	L AUZONNE	0	02	72	P08	82										
D	70	LES RENARDS	0	03	40	F05	68										
E	74	FONT DE CHEZ LEBRY	0	38	10	P01 09	167 1139										
E	227	LES BOUEGES	0	06	70	P03	268										
			A REPORTER			3 09 71			9000			A REPORTER			0		

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5240
Feuillet B

Compte 5240 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
REPORT			3	09	71		9000	REPORT					0		
COMMUNE DE PILLAC															
E	451	PETIT ETANG	0	10	30	A09	52								
E	460	PETIT ETANG	0	23	90	A10	191								
E	471	PETIT ETANG	0	19	50	A09	98								
E	738	LES BOUEGES	0	12	15	P03 F01 A10	231 60 35								
F	380	COMBE VILLAGEOT	0	42	05	C01	1682								
ZK	16	LE POUYAUD	2	71	20	T03 F01 A10	7216 293 167								
TOTAUX			6	88	81		19025	TOTAUX					0		

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5260
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	268	AUX MAINES	0	30	90	A10	247								
TOTAUX						0	30	90							247
TOTAUX															0

— DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955) —

PV Signé par :

N° de Compte
5280
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	394	LE POUYAUD	0	11	20	C08	336								
B	406	LE POUYAUD	0	04	30	F01	129								
B	411	LE POUYAUD	0	07	05	F01	212								
B	453	L AUZONNE	0	25	30	C09	886								
B	459	L AUZONNE	0	36	10	C08 AF 1	414 669								
B	615	LE PAGAN	2	58	80	A09	1294								
B	619	LE PAGAN	0	61	70	A09	309								
B	624	LE PAGAN	0	28	70	AF 3	1148								
B	629	LE PAGAN	0	73	20	A09	366								
B	754	AUX JEUNIES	0	03	55	A10	28								
C	881	LE BOITEAU	0	00	32	A10	3								
TOTAUX						5	10	22							5794
						TOTAUX						0			

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5300
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	59	BOIS DE LA JEUNIE	0	08	75	P06										
B	189	AUX JEUNIES	0	03	90	A10										
B	374	LE POUYAUD	0	25	00	C09										
B	379	LE POUYAUD	0	05	10	A10										
B	393	LE POUYAUD	0	11	20	C08										
B	405	LE POUYAUD	0	17	90	F01										
B	408	LE POUYAUD	0	16	03	F01										
C	539	LES AGRIERS	0	03	41	F05										
C	689	LE BOITEAU	0	04	05	C02										
C	691	LE BOITEAU	0	31	90	T03 C09	353 704									
E	226	LES BOUEGES	0	10	10	P03	404									
TOTAUX							1 37 34									
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5320
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	5	CROIX DE LA JEUNIE	0	10	91	C08									
E	39	CROIX DE LA JEUNIE	0	03	08	PR 1									
E	40	CROIX DE LA JEUNIE	0	08	43	PR 1									
E	41	CROIX DE LA JEUNIE	0	11	90	PR 1									
E	42	CROIX DE LA JEUNIE	0	71	60	PR 1									
E	43	CROIX DE LA JEUNIE	0	10	60	PR 1									
E	44	CROIX DE LA JEUNIE	0	14	30	PR 1									
E	45	CROIX DE LA JEUNIE	0	13	20	PR 1									
E	46	CROIX DE LA JEUNIE	0	10	60	A09									
F	66	GENVROME	0	28	00	A09									
F	360	CROIX DE TORTE	0	17	60	A09									
F	365	CROIX DE TORTE	0	11	02	C09 A09									
F	372	CROIX DE TORTE	0	71	32	A10									
TOTAUX			2	82	56		5405	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5340
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	687	AU PENDILLAUD	2	96	40	C01 08 F01 A10	30 53 6176 704								
TOTAUX			2	96	40		6963	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5360
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	299	BOIS DE PERDRIGEAU	0	55	90	F01 A09	1238 73								
TOTAUX			0	55	90		1311	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5380
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	434	LE PIGNIER	0	11	10	C02	500								
B	435	LE PIGNIER	0	43	60	C13	5668								
B	445	LE PIGNIER	0	90	50	F01	2715								
B	446	LE PIGNIER	0	13	20	F01	396								
B	447	LE PIGNIER	0	19	13	F01	574								
B	471	COMBE D ANDRIVE	0	22	20	A06	888								
B	473	COMBE D ANDRIVE	0	83	20	A06 C08	908 1815								
B	1064	COMBE D ANDRIVE	0	01	30	A06	52								
TOTAUX			2	84	23		13516	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5400
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
B	479	LE MALLARDIE	0	08	50	P02									298
B	511	CANTON DE LA MOTTE	0	10	76	P03									430
B	512	CANTON DE LA MOTTE	0	23	10	P03									924
B	1063	COMBE D ANDRIVE	0	57	90	A10									463
B	1191	COMBE D ANDRIVE	0	15	23	A10									122
TOTAUX			1	15	49										2237
TOTAUX														0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5440
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	632	AUX PETITES FONTAINES	0	13	90	A03 F05	25 178								
B	634	AUX PETITES FONTAINES	0	06	70	F05	134								
B	639	AUX PETITES FONTAINES	0	85	40	C01	3416								
B	646	CHATAIGNERE DE BORS	0	70	08	A09	350								
B	649	CHATAIGNERE DE BORS	1	71	30	A09	857								
B	655	CHATAIGNERE DE BORS	0	05	60	A10	45								
B	669	PEUCHEBRIE	0	29	80	A10	238								
B	680	PEUCHEBRIE	0	06	80	A09	34								
B	683	PEUCHEBRIE	0	19	60	A10	157								
B	1108	LES PRADELLES	0	47	20	C09	1652								
B	1123	CHEZ MONTRAIN	0	31	40	C02	1413								
B	1126	COMBE DE LA BICHE	0	37	80	C02 F01	694 671								
B	1132	COMBE DE LA BICHE	1	34	60	MX 2	4038								
ZS	22	FONTAINE DE MEILLY	0	15	40	C08	462								
ZS	74	CLOS DE RAFFOUX	12	20	01	A01 02 T02 PR 2 P09 C01 02 09 11	3312 1121 8387 7606 2149 4609 13150								
			TOTAUX			18 95 59	54698				TOTAUX			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5445
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZS	75	CLOS DE RAFFOUX	0	21	12	A02 T02	308 230								
TOTAUX			0	21	12		538	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5460

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	612	CHEZ MEILLY	0	11	80	C08	354								
B	616	CHEZ MEILLY	0	19	40	C01	776								
B	648	CHATAIGNERE DE BORS	0	43	00	A09	215								
ZM	21	CHEZ MONTRAIN	0	32	00	PR 2	480								
ZM	22	CHEZ MONTRAIN	0	04	90	C01	196								
ZS	9	FONTAINE DE MEILLY	0	75	00	P01 C08	1775 476								

TOTAUX 1 86 10 4272

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5480
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	371	CROIX DE TORTE	0	97	65	A09	488								
TOTAUX			0	97	65		488	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5500
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
G	68	LES PIERRIERES	0	06	02	C12	542									
G	575	LES JARTES	0	03	10	C06	279									
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	1136	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	75	64	P03	3026									
B	1138	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	00	70	P03	28									
B	1139	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	35	05	P03	1402									
TOTAUX							1	20	51							5277
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5520
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	99	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	31	30	A10	250								
B	942	TUILERIE DU MAINE BLANC	1	08	40	A03 P03 A09	176 1551 172								
TOTAUX			1	39	70		2149	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5540
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
G	544	LE MAINE BLANC	0	06	60	F01										
G	545	LE MAINE BLANC	0	37	45	C09										
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	109	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	18	09	P03										
B	130	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	19	33	A10										
B	131	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	13	54	A10										
B	135	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	62	70	A10										
B	136	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	52	20	C09										
B	1141	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	58	58	P03										
TOTAUX							2	68	49							7168
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5560
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE PILLAC																		
E	546	LABOUROU	1	04	40	F05	2088											
TOTAUX							1	04	40	2088	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5580
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	293	LES VIAUDES	0	31	27	P07	782								
TOTAUX			0	31	27		782	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5600
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	410	LES MAS MALANTS NORD	0	04	30	F01	129								
C	411	LES MAS MALANTS NORD	0	03	45	F01	104								
C	541	LES AGRIERS	0	08	12	F05	162								
C	550	LES AGRIERS	0	29	90	F05	598								
C	551	LES AGRIERS	0	11	40	F05	228								
C	600	LA TUILERIE	0	40	90	T03 F01	1069 158								
C	601	LA TUILERIE	0	02	85	F01	86								
C	603	LA TUILERIE	0	00	91	F01	27								
C	605	LA TUILERIE	0	19	80	F01	594								
C	606	LA TUILERIE	0	07	70	F01	231								
C	607	LA TUILERIE	0	05	40	F01	162								
C	875	LES AGRIERS	0	02	03	F05 A10	13 11								
C	886	LES AGRIERS	0	80	00	F05 A10	745 342								
TOTAUX			2	16	76		4659	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5620
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1106	LES PRADELLES	0	11	50	C13	1495								
D	251	LE GRAND BOIS	0	10	90	F01	327								
D	258	LE GRAND BOIS	0	09	20	C11	644								
ZO	5	LES GRANDES CHAUMES	0	25	50	A09	128								
TOTAUX			0	57	10		2594	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5640
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	397	CHEZ DAVIAUD	0	02	77	T03	83								
TOTAUX			0	02	77		83	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5660
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU													
ZR	36	CHEZ CADET	0	10	45	A09	52								
ZR	46	CHEZ CADET	0	00	35	A02	7								
TOTAUX			0	10	80		59	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5680
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	463	BOIS DU PIGNIER	0	31	00	F01	930								
TOTAUX			0	31	00		930	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte

5700

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
D	127	LES BORDIERES	0	14	70	F05	294								
D	128	LES BORDIERES	0	16	15	F01	485								
D	129	LES BORDIERES	0	00	76	F01	23								
D	132	LES BORDIERES	0	07	15	A02 C08	21 182								
D	135	LA MASSONNERIE	0	09	07	A02 C08 13	73 704								
D	419	LES BORDIERES	0	02	58	A02 C08	45 11								

TOTAUX 0 50 41 1838

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5780
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	877	SOUS LES MOULINS A VENT	1	18	45	P03	4738								
TOTAUX			1	18	45		4738	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5820
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	36	AUX SABLES	2	21	92	C09 F01	3788 3410								
G	63	LES PIERRIERES	0	05	60	F01	168								
G	510	LE MAINE BLANC	0	06	30	PR 2 F01	16 157								
G	538	LE MAINE BLANC	1	12	50	A03 MX 1	248 2205								
G	549	LE MAINE BLANC	1	14	00	F01 02	3544								
G	572	LE MAINE BLANC	0	16	70	A03 C01	33 407								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	110	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	19	40	P03	776								
B	137	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	67	00	A10	536								
B	138	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	10	40	C03	520								
B	149	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	21	80	F06	545								
B	231	LANDE DE VENAUD	1	05	10	P03	4204								
B	812	LA CAILLAUDIÈRE	1	17	24	P03	4690								
B	1143	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	69	51	P03 F01	2482 224								
B	1147	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	29	42	PR 2	441								
			TOTAUX			9	16	89				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5880
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	604	LA BERLANDIE	0	93	70	AF 6	6559									
B	606	LA BERLANDIE	1	13	00	AF 6	7910									
B	617	LE PAGAN	0	13	25	C03	663									
TOTAUX							2 19 95	15132	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5900
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	769	VIGNE DU MEUNIER	3	01	28	F01 A10	6487 680								
E	220	LES BOUEGES	0	23	70	P03	948								
F	89	LE PASTUREAU	0	29	20	C09	1022								
F	384	COMBE VILLAGEOT	0	19	10	C01	764								
TOTAUX			3	73	28		9901	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5920
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	277	LA JAQUETTE	0	13	32	C02	599								
D	278	LA JAQUETTE	0	27	54	C02	1239								
D	687	LA JAQUETTE	0	11	82	C09	414								
D	690	LA JAQUETTE	0	11	51	C11	806								
D	748	LE PETIT BOIS	0	17	60	P08 A10	344 49								
TOTAUX			0	81	79		3451	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5940
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	181	AUX JEUNIES	0	39	80	A10	318									
B	183	AUX JEUNIES	0	23	70	A10	190									
B	190	AUX JEUNIES	0	67	75	C01	2710									
B	218	CHEZ PASQUET	0	05	07	F05	101									
B	262	CHEZ MERY	0	63	62	C02 A10	1099 314									
B	752	AUX JEUNIES	0	00	83	PR 2	12									
B	753	AUX JEUNIES	0	08	98	PR 2 C09 A10	44 156 13									
TOTAUX							2 09 75	4957	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
5960
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	306	LES GRANDS BOIS	0	72	50	A09	363								
TOTAUX			0	72	50		363	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6000
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	310	PERDRIGEAU	0	36	50	A10	292								
TOTAUX			0	36	50		292	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6020
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	446	PETIT ETANG	0	88	40	A09	442								
E	447	PETIT ETANG	0	14	50	A09	73								
E	489	CAILLOU DE PUYCHAUD	1	05	90	A10	847								
E	490	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	08	00	A10	64								
E	491	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	11	00	A10	88								
E	492	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	37	00	A10	296								
E	498	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	05	30	A10	42								
E	501	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	11	40	A10	91								
E	502	CAILLOU DE PUYCHAUD	1	46	35	P08	4391								
E	506	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	07	60	A10	61								
E	513	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	44	90	C13	5837								
E	515	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	25	60	P06	512								
E	518	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	05	20	P03	208								
E	536	PUYFERRA	1	19	60	C09 A09 10	1303 544								
E	544	LABOUROU	1	29	70	C08	3891								
E	555	LA LANDE	0	56	10	C09 A10	1418 125								
E	557	LA LANDE	0	22	90	A01 C01	31 904								
E	570	LA LANDE	0	55	02	T03 C12 13	254 4706								
			A REPORTER			8 94 47	26128				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6020
Feuillet B

Compte 6020 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
		REPORT	8	94	47		26128
COMMUNE DE PILLAC							
E	573	LA LANDE	0	04	39	C08	132
E	575	LA LANDE	0	12	60	T03 C08	93 285
E	655	LE PIC	0	40	90	F05	818
E	657	LE PIC	0	06	50	A09	33
E	659	LE PIC	0	04	70	C08	141
E	661	LE PIC	0	03	85	MX 2	116
ZR	6	LA LANDE	1	40	70	T03	4221
ZR	7	LA LANDE	0	15	20	T03	456

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		
		REPORT					0

TOTAUX 11 23 31 32423

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6040
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.										
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
E	500	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	00	54	A10								4		
E	503	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	14	40	A10								115		
E	504	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	10	92	C08								328		
E	505	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	18	40	PR 2								276		
E	507	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	32	30	F01								969		
E	541	LABOUROU	0	02	10	C08								63		
E	654	LE PIC	0	13	40	F01								402		
E	656	LE PIC	0	09	70	C11								679		
E	658	LE PIC	0	02	10	A09								11		
E	660	LE PIC	0	04	44	A09								22		
E	813p01	LE PIC	0	02	15	A09								11		
		1)-parcelle ou chemin rural ? sinon DMPC														
ZR	4	LA LANDE	0	69	50	A01 T03 PR 2 A10	201 1011 507									
TOTAUX						1	79	95	4599	TOTAUX						0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6060
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU																
B	948	GRANDE BRANDE	1	12	02	PR 2									1680	
B	952	GRANDE BRANDE	0	24	98	PR 2									375	
B	957	GRANDE BRANDE	0	20	92	PR 2									314	
B	959	GRANDE BRANDE	0	40	68	PR 2									610	
TOTAUX							1	98	60							2979
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6080
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	273	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	20	80	P02	728								
TOTAUX			0	20	80		728	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6100
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	642	AUX PETITES FONTAINES	0	26	40	A09	132								
B	643	AUX PETITES FONTAINES	0	34	10	A09	171								
B	883	AUX PETITES FONTAINES	0	90	85	A09	454								
D	364	BOIS DE CHARRIERE	0	58	70	A10	470								
D	365	BOIS DE CHARRIERE	0	43	30	A10	346								
D	367	BOIS DE CHARRIERE	0	20	69	A10	166								
D	369	BOIS DE CHARRIERE	0	63	20	T02	2528								
D	370	BOIS DE CHARRIERE	0	65	00	F05	1300								
D	371	BOIS DE CHARRIERE	0	23	70	F05	474								
D	372	BOIS DE CHARRIERE	0	14	20	C11	994								
D	374	BOIS DE CHARRIERE	0	76	40	C10	3438								
D	375	BOIS DE CHARRIERE	0	15	40	C02	693								
D	376	BOIS DE CHARRIERE	0	06	50	C02	293								
D	378	BOIS DE CHARRIERE	0	24	60	C02	1107								
D	379	BOIS DE CHARRIERE	0	01	60	C02	72								
D	381	BOIS DE CHARRIERE	0	15	60	F01	468								
D	383	BOIS DE CHARRIERE	0	97	30	P09	3406								
D	384	LES ESSARDS	0	31	60	F01	948								
D	386	LES ESSARDS	1	22	40	P05 A10	1363 252								
D	396	LES ESSARDS	0	94	90	C01 10	1193 2928								
			A REPORTER			9 26 44	23196				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6100
Feuillet B

Compte 6100 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	9	26	44		23196			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	430	CHEZ CADET	0	34	44	A09	172								
D	789	CHEZ CADET	0	05	10	AF 4	255								
D	791	CHEZ CADET	0	04	70	A09	24								
TOTAUX			9	70	68		23647	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6120
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	253	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	26	10	A10	209								
B	300	BOIS DE PERDRIGEAU	0	91	60	C11	6412								
B	301	BOIS DE PERDRIGEAU	0	92	80	P09	3248								
B	302	BOIS DE PERDRIGEAU	2	18	60	P04 F01	9133 3514								
B	309	PERDRIGEAU	0	41	80	P08 A09	362 149								
B	895	PERDRIGEAU	1	24	35	P10 C08 A09 10	1528 671 498								
B	985	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	21	65	A10	173								
B	1018	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	00	72	A10	6								
B	1023	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	22	37	P08 A10	577 25								
B	1025	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	09	54	P08	286								
B	1031	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	01	27	A09	6								
B	1033	BRANDE DE PERDRIGEAU	0	43	50	P10 A09	842 133								
ZI	45	PERDRIGEAU	0	11	67	P09	408								
			TOTAUX			7	05	97				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6140
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	491	LE MALLARDIE	1	13	20	PR 1 F01	2568 828								
B	501	LE MALLARDIE	0	59	20	PR 1	1776								
B	502	LE MALLARDIE	0	79	00	PR 1	2370								
TOTAUX			2	51	40		7542	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6180
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	1101	LES PRADELLES	0	44	61	PR 2								669	
B	1102	LES PRADELLES	0	23	96	PR 2								359	
B	1103	LES PRADELLES	0	05	50	PR 2								83	
B	1116	LES PRADELLES	0	05	90	PR 2								89	
TOTAUX						0	79	97						1200	
TOTAUX												0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6200

Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	340	PENCHANT DE LA VERGNE	0	21	20	P06	424								
G	343	PENCHANT DE LA VERGNE	0	31	50	A10	252								
G	347	PENCHANT DE LA VERGNE	0	36	30	A09	182								

TOTAUX 0 89 00 858

TOTAUX 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6220
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	679	PEUCHEBRIE	0	50	60	A09	253								
TOTAUX			0	50	60		253	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6260
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
E	475	PETIT ETANG	0	42	50	A10	340								
F	197	BESSE DU PUIITS	0	21	80	A10	174								
F	212	BESSE DU PUIITS	1	39	30	P03 A09	858 589								
F	213	BESSE DU PUIITS	0	50	10	P03	2004								
F	231	BESSE DU PUIITS	0	03	08	A09	15								
F	279	LE RENOUPE	0	12	87	T03 AF 4	265 203								
F	281	LE RENOUPE	0	38	27	P08 A10	691 122								
F	285	LE RENOUPE	0	18	60	A09	93								
F	289	LE RENOUPE	0	16	00	A10	128								
F	293	LE RENOUPE	0	03	93	T03	118								
F	506	LES LANDES	0	03	09	T03 C05 A10	39 72 7								
F	522	BESSE DU PUIITS	0	03	93	PR 2	59								
F	523	BESSE DU PUIITS	0	01	74	PR 2	26								
F	524	BESSE DU PUIITS	0	03	33	PR 2	50								
F	525	BESSE DU PUIITS	0	29	18	C01	1167								
F	527	AU PLANTIER	0	00	17	PR 2	3								
F	528	AU PLANTIER	0	03	72	A09	19								
F	529	AU PLANTIER	0	00	66	A09	3								
F	530	AU PLANTIER	0	01	97	PR 2	30								
			A REPORTER			3 94 24	7075				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 6260 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
6260
Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	3	94	24		7075			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
F	531	AU PLANTIER	0	79	67	A09	398								
F	544	LE RENOUPHE	0	01	14	T03	34								
F	545	LE RENOUPHE	0	26	00	T03	780								
G	236	AUX MAINES	1	28	47	C05	10278								
G	238	AUX MAINES	0	24	90	A10	199								
G	243	AUX MAINES	1	34	80	C08 A10	3746 80								
G	269	AUX MAINES	1	23	80	T03 A10	333 902								
G	318	LES GRANDS BOIS	0	96	15	C09 A10	1472 433								
G	580	LES GRANDS BOIS	5	05	60	P10 F01 A09	1660 9923 708								
TOTAUX			15	14	77		38021	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6320
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
E	473	PETIT ETANG	0	36	50	P03	1460									
E	477	PETIT ETANG	1	13	90	P03	4556									
E	706	PUYFERRA	0	17	20	P03	688									
E	715	PUYFERRA	0	91	63	P03	3665									
E	737	PUYFERRA	0	17	90	P03	716									
TOTAUX							2 77 13	11085	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6360
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	114	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	46	50	PR 2	698								
TOTAUX			0	46	50		698	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6380
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC							
C	413	LES MAS MALANTS NORD	0	39	70	A10	318
C	415	LES MAS MALANTS NORD	0	07	64	F01	229
C	417	LES MAS MALANTS NORD	0	08	10	F01	243
C	419	LES MAS MALANTS NORD	0	20	40	A09	102
C	420	LES MAS MALANTS NORD	0	18	90	A09	95
C	482	LES MAS MALANTS SUD	0	34	90	P08	1047
C	483	LES MAS MALANTS SUD	0	12	30	A10	98
C	542	LES AGRIERS	0	04	58	F05	92
D	61	LES RENARDS	0	13	90	A09	70
D	433	LES RENARDS	0	00	95	A09	5
TOTAUX						1 61 37	2299

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.							
Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA		
TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6400
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	746	LA SABLIERE	0	04	41	AF 1								132	
B	760	CHEZ MERY	0	05	25	F01								158	
TOTAUX						0	09	66						290	
						TOTAUX						0			

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6420
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	265	CHEZ MERY	0	79	70	F01	2391								
B	407	LE POUYAUD	0	09	00	F01	270								
B	410	LE POUYAUD	0	04	60	F01	138								
B	417	LE POUYAUD	0	02	60	PR 2	39								
C	671	LE BOITEAU	0	04	00	F01	120								
C	685	LE BOITEAU	0	05	67	F01	170								
C	692	LE BOITEAU	0	15	15	A10	121								
C	700	CHEZ FIARD	0	04	00	F01	120								
C	707	CHEZ FIARD	0	89	27	T03 C13 F01	1979 849 503								
C	741	CHEZ FIARD	0	24	57	F01	737								
C	878	LE BOITEAU	0	01	37	A10	11								
D	57	LES RENARDS	0	04	80	A10	38								
D	60	LES RENARDS	0	00	94	A09	5								
D	62	LES RENARDS	0	04	70	A09	24								
D	66	LES RENARDS	0	29	68	A09	148								
D	67	LES RENARDS	0	02	85	F01	86								
D	73	LES RENARDS	0	01	87	A10	15								
D	84	LES RENARDS	0	04	31	F01	129								
D	86	LES RENARDS	0	10	76	F01	323								
D	430	LES RENARDS	0	03	41	C02	153								
A REPORTER			3	03	25		8369	A REPORTER						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6420
Feuillet B

Compte 6420 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	3	03	25		8369			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
D	432	LES RENARDS	0	00	26	A09	1								
D	434	LES RENARDS	0	01	62	A09	8								
F	64	GENVROME	0	07	26	F01	218								
F	67	GENVROME	0	49	65	A09	248								
F	175	AU PLANTIER	0	11	42	P08	343								
F	202	BESSE DU PUIITS	0	04	79	P10	240								
F	204	BESSE DU PUIITS	0	00	51	P03	20								
F	495	AU PLANTIER	0	01	64	P08	49								
TOTAUX			3	80	40		9496	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6440
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
C	416	LES MAS MALANTS NORD	0	17	92	F01	538								
C	609	LA TUILERIE	0	04	20	F01	126								
C	686	LE BOITEAU	0	11	70	F01	351								
D	121	LES BORDIERES	0	10	90	F01	327								
TOTAUX			0	44	72		1342	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6460
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	54	BOIS DE LA JEUNIE	0	20	30	P10	1015								
B	73	BOIS DE LA JEUNIE	0	13	90	A10	111								
B	180	AUX JEUNIES	0	68	50	A10	548								
B	414	LE POUYAUD	0	14	84	F01	445								
B	422	LE POUYAUD	0	09	20	PR 2	138								
C	315	LES AGOUTAILLES	0	07	55	C13	982								
C	613	LES AGOUTAILLES	1	89	15	C05 09 F01	4283 2086 2280								
C	681	LE BOITEAU	0	06	87	A09	34								
C	684	LE BOITEAU	0	09	40	A09	47								
C	696	LE BOITEAU	0	14	00	A10	112								
C	698	CHEZ FIARD	0	06	16	F01	185								
C	712	CHEZ FIARD	0	32	00	C13	4160								
D	76	LES RENARDS	0	04	07	MX 2	122								
D	253	LES MOINES	0	22	90	F01	687								
E	18	CROIX DE LA JEUNIE	1	61	10	P01	4833								
F	35	COMBE DU BERNOU	0	18	70	F01	561								
F	69	GENVROME	0	23	10	A09	116								
F	71	GENVROME	0	35	63	A10	285								
F	73	GENVROME	0	33	65	C01	1346								
F	94	LE PASTUREAU	0	52	40	A09	262								

Logiciel INTEGREM

A REPORTER 7 43 42 24638

A REPORTER 0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 6460 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
6460
Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	7	43	42		24638			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	631	AUX PETITES FONTAINES	0	37	80	A03 F05	32 628								
B	767	PRES LES BOIS	0	00	88	F01	26								
TOTAUX			7	82	10		25324	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6480
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot	
			HA	A	CA						HA	A	CA			
COMMUNE DE PILLAC																
B	757	LE CADILLAUD	0	05	52	F01									166	
B	758	CHEZ MERY	0	05	70	PR 2									86	
B	759	CHEZ MERY	0	04	44	F01 A10									52 22	
TOTAUX							0	15	66							326
TOTAUX																0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6500
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot			
			HA	A	CA						HA	A	CA					
COMMUNE DE PILLAC																		
A	113	LES MAINES	0	10	70	F01	321											
TOTAUX							0	10	70	321	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6520
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieuudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	2	COMBE DU BERNOU	3	26	60	P01 02 A10	8747 518								
F	9	COMBE DU BERNOU	1	87	45	P02	6561								
F	10	COMBE DU BERNOU	0	29	10	P02	1018								
F	11	COMBE DU BERNOU	0	40	70	P02	1425								
F	12	COMBE DU BERNOU	0	84	00	P01 02	2622								
F	13	COMBE DU BERNOU	0	62	73	P01 02	1887								
F	17	COMBE DU BERNOU	0	18	20	P02	637								
F	18	COMBE DU BERNOU	0	01	48	P03	59								
F	19	COMBE DU BERNOU	0	93	35	P02 A09	861 344								
F	20	COMBE DU BERNOU	1	79	95	T02 P02 C02	1378 2833 2906								
F	29	COMBE DU BERNOU	0	26	00	A10	208								
F	30	COMBE DU BERNOU	0	09	30	A10	74								
F	33	COMBE DU BERNOU	0	22	82	A10	183								
F	82	GENVROME	0	04	28	C02	193								
F	98	LE PASTUREAU	0	12	60	A09	63								
F	104	LE PASTUREAU	0	92	10	P08 A09	1274 248								
F	105	LE PASTUREAU	0	12	40	A10	99								
A REPORTER			12	03	06		34138	A REPORTER					0		

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6520
Feuillet B

Compte 6520 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	12	03	06		34138			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
F	106	LE PASTUREAU	0	24	70	A10	198								
F	107	LE PASTUREAU	0	46	25	P09 A09	617 143								
F	109	LE PASTUREAU	0	01	32	T04	20								
F	161	AU PLANTIER	0	51	70	P09	1809								
F	163	AU PLANTIER	0	00	16	P09	6								
F	164	AU PLANTIER	1	12	65	P09	3943								
F	165	AU PLANTIER	0	00	59	P07 09	15								
F	181	AU PLANTIER	0	10	80	P05	162								
F	190	AU PLANTIER	0	81	90	P06 09	2189								
F	414	COMBE DU BERNOU	0	20	75	F05	415								
F	415	COMBE DU BERNOU	0	04	60	A10	37								
F	474	COMBE DU BERNOU	0	12	16	P02 A09	307 17								
F	475	COMBE DU BERNOU	0	42	54	P02 A09	791 100								
F	476	COMBE DU BERNOU	1	10	05	P02	3852								
F	479	COMBE DU BERNOU	1	47	96	P02	5179								
F	480	COMBE DU BERNOU	0	00	09	P02	3								
F	481	COMBE DU BERNOU	0	69	01	P02	2415								
F	482	COMBE DU BERNOU	0	00	42	P01	13								
			A REPORTER			19 40 71	56369				A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6520
Feuillet C

Compte 6520 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	19	40	71		56369			REPORT					0
COMMUNE DE PILLAC															
F	483	COMBE DU BERNOU	4	67	78	P01 02 C01 F01 A10	12893 272 1072 86								
F	484	COMBE DU BERNOU	0	05	08	A09	25								
F	493	COMBE DU BERNOU	0	02	66	P02 C08 A09 10	33 31 4								
TOTAUX			24	16	23		70785	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6540
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
ZP	36	CHEZ NONET	1	33	40	A02 C05	891 7110								
TOTAUX			1	33	40		8001	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6620
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	10	BRANDE BRULEE	0	14	80	C08								444	
B	44	LA SABLIERE	0	18	20	A10								146	
B	58	BOIS DE LA JEUNIE	0	06	40	C08								192	
B	163	LE BALINTANT	0	02	36	C11								165	
B	248	LE CADILLAUD	0	13	99	A09								70	
B	404	LE POUYAUD	1	11	80	C09								3913	
B	685	LE CADILLAUD	0	03	29	C02								148	
D	399	LES MOINES	0	19	47	F01								584	
E	108	CHEZ NONET	0	52	90	F03								2116	
E	109	CHEZ NONET	0	44	70	C09								1565	
E	110	CHEZ NONET	0	13	72	F01								412	
E	222	LES BOUEGES	0	72	00	P03								2880	
E	445	PETIT ETANG	0	12	00	A09								60	
E	448	PETIT ETANG	0	62	10	A09								311	
E	456	PETIT ETANG	0	53	00	A09								265	
E	464	PETIT ETANG	0	30	40	A10								243	
E	467	PETIT ETANG	0	40	20	A09								201	
E	478	PETIT ETANG	0	27	10	A09								136	
E	497	CAILLOU DE PUYCHAUD	0	31	70	A10								254	
E	525	PUYFERRA	0	23	80	P03								952	
E	535	PUYFERRA	0	11	00	P04								990	
			A REPORTER			6 64 93		A REPORTER			0				

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6620
Feuillet B

Compte 6620 (suite)

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	6	64	93		16047			REPORT				0	
COMMUNE DE PILLAC															
E	538	PUYFERRA	0	20	60	A09	103								
E	539	PUYFERRA	0	03	90	C08	117								
E	540	LABOUROU	0	09	20	C08	276								
E	543	LABOUROU	0	16	50	P08	495								
E	545	LABOUROU	0	17	40	P08	522								
E	572	LA LANDE	0	23	30	C08	699								
E	574	LA LANDE	0	03	60	C08	108								
E	704	PUYFERRA	0	25	00	C08	750								
E	805	LES VIAUDES	0	00	72	A09	4								
E	812	PETIT ETANG	0	05	01	A09	25								
F	31	COMBE DU BERNOU	0	27	15	A10	217								
F	34	COMBE DU BERNOU	0	09	72	F01	292								
F	37	COMBE DU BERNOU	0	32	40	A10	259								
F	46	GENVROME	0	19	06	F01	572								
F	214	BESSE DU PUIITS	1	11	50	A03 P03	52 4045								
F	224	BESSE DU PUIITS	0	06	29	A10	50								
G	228	AUX MAINES	1	11	70	C04	7819								
ZP	38	CHEZ NONET	5	11	40	A02 PR 2 P03 F02	1661 1962 11318 511								
			A REPORTER			16	19	38				A REPORTER			0

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6640
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	301	BEAU REGARD	1	00	00	A09	500								
TOTAUX			1	00	00		500	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6720
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	461	BOIS DU PIGNIER	0	49	80	F01	1494								
TOTAUX			0	49	80		1494	TOTAUX						0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6740
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
A	71	LES BOIS	0	06	90	A10									
A	100	LES MAINES	0	09	10	F01									
A	106	LES MAINES	0	03	80	C13									
A	111	LES MAINES	0	11	30	C09									
A	129	LES MAINES	0	36	52	F01									
A	130	LES MAINES	0	25	15	F01									
A	133	LES MAINES	0	36	30	F01									
A	134	LES MAINES	0	12	80	F01									
A	147	LES MAINES	0	03	60	F01									
A	152	LES MAINES	0	09	54	T03									
A	398	BOIS DE LA GALANTE	0	00	67	T03									
A	402	LES MAINES	0	00	08	T03									
B	252	LE CADILLAUD	0	10	67	C02									
B	717	LE CADILLAUD	0	96	86	C02									
TOTAUX			2	63	29		9797	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6760
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
C	452	BOIS DU PIGNIER	0	07	38	A10	59								
C	458	BOIS DU PIGNIER	0	64	20	F01	1926								
C	459	BOIS DU PIGNIER	0	45	08	C09	1578								
TOTAUX			1	16	66		3563	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6800
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
B	748	AUX JEUNIES	0	01	87	A10	15								
B	755	AUX JEUNIES	0	01	52	A10	12								
D	431	LES RENARDS	0	00	45	A10	4								
D	435	LES RENARDS	0	00	88	C09	31								
TOTAUX			0	04	72		62	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6880
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
D	289	LES MOINES	0	44	51	F01 A10	617 191								
F	7	COMBE DU BERNOU	2	42	75	PR 2 P06	2110 2041								
F	436	COMBE DU BERNOU	4	50	00	PR 2 A10	6750								
F	437	COMBE DU BERNOU	1	48	40	PR 2	2226								
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	125	TUILERIE DU MAINE BLANC	0	01	90	C03	95								
B	146	LES PIERRIERES DES AVENAUD	0	39	30	C11	2751								
			TOTAUX			9	26	86				TOTAUX			0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6920
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	492	COMBE DU BERNOU	0	10	52	PR 2 A09 10	7 61								
TOTAUX			0	10	52		68	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6940
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
ZS	12	AUX MAINES	0	19	50	C05	1560								
TOTAUX			0	19	50		1560	TOTAUX						0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
6960
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
F	149	AU PLANTIER	0	05	40	C08	162								
F	150	AU PLANTIER	0	48	25	C08	1448								
F	151	AU PLANTIER	0	33	10	C08	993								
F	152	AU PLANTIER	0	30	60	P09	1071								
F	153	AU PLANTIER	0	23	00	C08	690								
F	282	LE RENOUPE	0	26	10	F01 A09	573 35								
F	283	LE RENOUPE	0	23	92	C08	718								
F	286	LE RENOUPE	0	04	82	C08	145								
F	287	LE RENOUPE	0	09	90	A10	79								
F	288	LE RENOUPE	0	15	40	A10	123								
F	539	AU PLANTIER	0	08	24	C08	247								
ZI	34	LE RENOUPE	0	35	88	F01	1076								
			TOTAUX			2 64 61	7360				TOTAUX			0	

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
7000
Feuillet A

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE PILLAC															
G	41	AUX SABLES	0	01	50	C03								75	
G	43	AUX SABLES	0	15	90	C02								716	
G	53	LES PIERRIERES	0	17	80	P10								890	
G	67	LES PIERRIERES	0	01	80	F01								54	
G	82	LES JARTES	0	03	59	C06								323	
G	85	LES JARTES	0	03	60	C06								324	
G	86	LES JARTES	0	42	32	C09 F01								1215 228	
G	89	LES JARTES	0	15	40	C09								539	
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
B	647	CHATAIGNERE DE BORS	0	22	18	A09								111	
B	747	BOIS GUILLOT	0	18	37	P03								735	
B	810	LA CAILLAUDIÈRE	0	79	40	P03								3176	
B	821	LA CAILLAUDIÈRE	0	35	10	P03								1404	
B	897	LA CAILLAUDIÈRE	1	30	00	P03								5200	
B	899	LA CAILLAUDIÈRE	0	36	50	P03								1460	
B	1112	LES PRADELLES	0	45	09	F05								902	
B	1122	CHEZ MONTRAIN	0	04	10	C09								144	
D	205	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	05	20	F05								104	
D	209	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	12	20	A10								98	
D	212	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	09	90	A10								79	
ZM	24	COMBE DE LA BICHE	1	40	10	PR 2								2102	
			A REPORTER			6 40 05					A REPORTER			0	

Logiciel INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

Compte 7000 (suite)

PV Signé par :

N° de Compte
7000
Feuillet B

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	6	40	05		19879			REPORT					0
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
ZS	11	FONTAINE DE MEILLY	1	36	30	P01	4089								
TOTAUX			7	76	35		23968	TOTAUX							0

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)

PV Signé par :

N° de Compte
7040
Feuillet Unique

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.

LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Lot
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE BORS-DE-MONTMOREAU															
D	207	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	12	70	F01	381								
D	252	LE GRAND BOIS	0	10	90	F01	327								
D	256	LE GRAND BOIS	0	28	50	A10	228								
ZP	2	LA CHATAIGNERAIE DE BORS	0	34	20	T02	1368								
TOTAUX			0	86	30		2304	TOTAUX						0	